

Haut-Katanga : hausse de prix du maïs, une situation qui risque de virer au vinaigre

PAGE 4

N° 7705 du lundi 23 septembre 2019 * Prix : 3000 FC * 36^{ème} année * Membre du réseau MÉDIAF

P ***LePotentiel***

GRUPE DE PRESSE M7 Média7

Et si Félix Tshisekedi lui servait de passerelle

Kabila de retour avant ou en 2023

P. 2



Sommaire

Politique

Jeanine Mabunda et Déo Nkusu s'accordent sur le renforcement du rayonnement du travail parlementaire

PAGE 5

Société

Le représentant résident de la JICA et le Dg de la SCPT échangent sur la télécommunication en RDC

PAGE 7

Provinces

Kongo central : la réhabilitation du gouverneur Matubuana crée un incident

PAGE 9

Forum

La coalition : un frein ou un révélateur des réformes indispensables ?

PAGE 10

Dernière heure

Les belles perspectives du Fonds de promotion de l'industrie dérangent

PAGE 16

À HAUTE VOIX

Paix à l'Est

LE POTENTIEL

Depuis New York, aux États-Unis d'Amérique, le président de la République a réitéré sa détermination à imposer la paix prioritairement dans la partie Est du pays.

PAGE 2

Félix Tshisekedi : «J'ai trop de travail et pas de temps à perdre avec des règlements de comptes»

PAGE 2

À haute voix

Paix à l'Est

(Suite de la page 1)

Plus de 20 ans après, les provinces des deux Kivu et celles de l'ex-Province Orientale sont la poudrière de la République démocratique du Congo.

D'un ton ferme, le chef de l'État, dans un entretien accordé à deux médias français depuis New York où il est allé participer à la 74^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, soutient que sa priorité est de « rétablir la paix » dans l'Est devenue, selon lui, « un enfer » aujourd'hui alors qu'il était, hier, « le grenier de la République ».

« Je ne peux pas me sentir chef de l'État et accepter cette situation », a martelé Félix Tshisekedi, parlant de la priorité de rétablir la paix dans les deux Kivu et les régions environnantes. Et pour ce faire, Félix Tshisekedi est pour le maintien, encore pour quelques temps, des casques bleus de la Monusco censées venir en appui logistique des Forces armées de la République démocratique du Congo.

La paix dans cette région de la RDC est d'autant impérieuse que cela conditionne le développement même de tout le pays. Il est illusoire de penser que le Congo Kinsasa peut se remettre durablement sur les rails du développement tant que des groupes armés sèment la mort et pillent les richesses du pays dans au moins 5 provinces congolaises.

Le chef de l'État l'a compris et entend s'employer à pacifier le pays afin d'amorcer le développement économique, mais surtout améliorer significativement les conditions de vie des populations congolaises. Dès lors, imposer la paix dans l'Est et sur l'ensemble du territoire national reste une condition sine qua non pour l'émergence de la RDC. 59 ans après l'indépendance nationale, les Congolais sont un des rares peuples au monde à vivre pauvre sur un territoire riche. Pour vider ce paradoxe, il faut commencer par pacifier l'Est et ses environs. C'est un défi et un pari à gagner pour le nouveau pouvoir de Kinshasa.

Et si Félix Tshisekedi lui servait de passerelle

Kabila de retour avant ou en 2023

Conclu entre les élections du 30 décembre 2018 et la publication des résultats de la présidentielle le 9 janvier 2019, la coalition FCC – CACH est à l'épreuve des faits. Les négociations interminables – soit sept mois – qui ont entouré la formation du gouvernement servent d'illustration. Sénateur à vie, en vertu de la Constitution, Joseph Kabila, autorité morale du FCC, n'a jamais renoncé à son projet de revenir au pouvoir. Majoritaire au Parlement, Kabila sait qu'il a encore une carte à jouer. Les premiers ratés du mandat de Félix Tshisekedi pourraient, en effet, lui servir d'argument pour actionner cette machine. Au FCC, une équipe restreinte travaille déjà sur ce projet. Revenir avant ou en 2023 est l'objectif que s'est fixé ce groupe d'experts du FCC.

LE POTENTIEL

En cédant, le 24 janvier 2019, le pouvoir à Félix Tshisekedi, Joseph Kabila avait pris le soin de verrouiller le Parlement et les principales assemblées provinciales, pour avoir les chances de rebondir au bon moment. Certes, Félix Tshisekedi est le président de la RDC, mais Joseph Kabila garde une mainmise sur la marche de l'État.

Réconforté par sa majorité dans les deux chambres du Parlement, plus particulièrement à l'Assemblée nationale, Joseph Kabila a pesé de tout son poids dans la nomination du Premier ministre. De même, l'autorité morale du FCC a eu un mot à dire – et pas le moindre – dans la composition du gouvernement.

Félix Tshisekedi et Joseph Kabila sont d'une certaine manière unis par le sort : celui qui a fait que Félix Tshisekedi trône à la présidence de la République tout en laissant à Kabila le contrôle du cœur du pouvoir, c'est-à-dire le Parlement.

Les premiers mois de Félix Tshisekedi au pouvoir sont

révélateurs du grand malaise qui pourrait s'abattre à tout moment au sein de la coalition FCC – CACH. À moins d'être frappé de cécité politique, il y a un vent violent qui souffle dans cette coalition. Il faut craindre que les digues ne cèdent à tout moment.

En réalité, les ratés que le chef de l'État aligne depuis son entrée au pouvoir pourraient bien servir d'arguments au FCC de Joseph Kabila. Depuis lors, une équipe d'experts recrutés autour de Joseph Kabila travaille sur ce sujet. Leur objectif est connu : préparer le retour de Joseph Kabila aux affaires. Et, la petite mouche, ils savent où la trouver. L'affaire de 15 millions Usd soustraits frauduleusement du Trésor public et bien d'autres sont autant d'arguments que cette équipe pourrait bien lancer sur la place publique pour fragiliser davantage le président Félix Tshisekedi.

Que fait entre-temps le CACH, la coalition qui a porté Félix Tshisekedi au pouvoir ? Pas grand chose. Autour de Félix Tshisekedi, c'est encore la foire – chaque collaborateur

cherchant à se servir de sa position pour se faire un peu d'argent. Pendant ce temps, au FCC, la machine de la reconquête du pouvoir est déjà en marche.

Au-delà de l'affaire de 15 millions Usd disparus on ne sait de quelle manière dans les circuits des pétroliers distributeurs, Félix Tshisekedi est encore loin de s'en tirer. Dans un entretien diffusé dimanche sur les antennes de TV 5 Monde, le chef de l'État s'est encore tiré une balle dans les pieds.

LES RATÉS DE FATSHI SCRUTÉS À LA LOUPE AU FCC

Qu'importe les termes sur lesquels s'est rabattu le chef de l'État, une chose est vraie : 15 millions Usd ont pris une destination autre que le Trésor public. Les coupables sont connus. Même s'ils ne sont pas cités nommément dans le rapport de l'Inspection générale des finances, les fonctions qu'ils assument dans l'échelle du pouvoir sont connues. On sait dès lors les identifier sans difficulté.

Voilà une affaire qui sera déterminante pour la survie du pouvoir de Félix Tshisekedi. Au FCC, on se frotte déjà les mains. Dans l'entourage de Joseph Kabila, chaque raté de Félix Tshisekedi le rapproche davantage du pouvoir et prépare le lit au grand come back de son autorité morale, Joseph Kabila.

Pour l'instant, le verrou, c'est évidemment ce titre honorifique de « sénateur à vie »

qui pourrait à tout moment écarter Joseph Kabila d'un probable retour aux affaires. Au FCC, on y réfléchit déjà. On n'écarte pas, cependant, l'hypothèse de faire sauter ce verrou. Le Parlement pourrait d'ailleurs être mis à profit à cette fin.

C'est dire que le FCC est en train de quadriller Félix Tshisekedi. Ce n'est donc pas de bon cœur que le FCC s'est lié au candidat de l'UDPS. Le FCC n'a jamais digéré sa perte de pouvoir d'État depuis janvier 2019. Il planifie son grand retour.

En réalité, notent nombre d'experts, Joseph Kabila s'était servi de Félix Tshisekedi pour calmer la tempête qui a précédé les élections de décembre 2018. L'accalmie ayant gagné les rangs, le FCC chercherait maintenant à reconquérir « son » pouvoir. De quelle manière ? On n'en sait pas grand-chose.

Toujours est-il qu'une contre-offensive généralisée est en gestation au sein du FCC. Félix Tshisekedi est la cible idéale. Dans les prochains jours, la famille politique de Joseph Kabila va multiplier des révélations – celle de 15 millions Usd en est une – se servant de la moindre maladresse du chef de l'État, jusqu'à réunir le plus d'arguments possibles pour amorcer une procédure de destitution au Parlement. Il y a un risque que l'édifice FCC – CACH ne s'effondre comme un château de cartes. Sa survie dépend de la dextérité, dont fera preuve le chef de l'État.

Félix Tshisekedi : « J'ai trop de travail et pas de temps à perdre avec des règlements de comptes »

Investi président de la République démocratique du Congo le 24 janvier, Félix Tshisekedi, 56 ans, doit composer avec son prédécesseur et ancien ennemi, Joseph Kabila. Ce dernier maintient son influence sur l'appareil sécuritaire, dispose de la majorité au Parlement et dans les assemblées provinciales. Cette alliance de circonstance, nouée à la hâte avant l'élection présidentielle de décembre 2018, a sans doute contribué à l'avènement de la première alternance politique pacifique de l'histoire du pays. Aujourd'hui, le chef de l'État expérimente une « cohabitation » aussi risquée que singulière avec Joseph Kabila et doit composer avec des responsables présumés de crimes de sang et de détournements de fonds. Le président Félix Tshisekedi s'en explique lors d'un grand entretien accordé à TV5 Monde et au Monde dans l'émission « Internationales », en marge de sa première visite officielle en Belgique.

Dans une interview accordée au « Monde » en décembre 2018, Joseph Kabila avait fustigé l'attitude « néocoloniale » de l'Union européenne (UE) accusée de vouloir « désintégrer » la RDC pour « s'accaparer les ressources ». Que pensez-vous de cette analyse ? C'était dans un contexte d'élections et de tensions très fortes entre l'UE et la RDC. Je n'ai pas à juger ses propos d'autant que quelques années plus tôt, Joseph Kabila avait eu

des mots plutôt sympathiques à l'égard de la Belgique, ce qui lui avait été vivement reproché. Moi, je suis venu dire aux Belges que sous mon ère, je ne veux pas de tensions entre nous. La Belgique, c'est mon autre Congo, et je ne me vois pas avoir des conflits avec moi-même.

La plate-forme politique

de Joseph Kabila considère ce dernier comme le « président honoraire » de la RDC. Ce titre vous semble-t-il approprié ?

C'est vrai non ? Les présidents français Nicolas Sarkozy et François Hollande ne sont-ils pas des présidents honoraires de la République française ? Ils n'ont pas eu leur mot à dire sur la constitution du gouvernement de leur successeur... Car ils ne sont pas en situation de cohabitation ou, plutôt, de coalition. Nous, nous le sommes. C'était le prix à payer pour la paix, car je craignais une nouvelle crise que le Congo ne pouvait se permettre. C'est pour cela que Joseph Kabila a pris part à la composition de ce gouvernement. Sa famille politique a la majorité au Parlement.

Ne craignez-vous pas que cette coalition entraîne de nouvelles paralysies ?

Il y a encore quelques mois, on se regardait en chiens de faïence avec nos amis de la coalition actuelle. On s'est battus, durant des années. Du jour au lendemain, il a fallu se coaliser, s'allier, pour éviter les blocages inhérents à la cohabitation et pour éviter le pire. Avec Kabila, nous partageons des valeurs communes de social-démocratie. Nous avons tenté de mettre nos billes ensemble. Nous espérons que cette expérimentation fonctionnera.

Quels sont aujourd'hui vos rapports avec votre ancien allié du temps de l'opposition, Martin Fayulu, qui revendique toujours sa victoire à l'élection présidentielle et vous qualifie de « pseudo-président » ?

Aucun. Je ne le vois plus d'ailleurs. Mais il est libre de dire

(Suite à la page 3)

Félix Tshisekedi : « J'ai trop de travail et pas de temps à perdre avec des règlements de comptes »

(Suite de la page 2)

ce qu'il dit aujourd'hui. Je n'aime pas qu'on me prenne pour un usurpateur. Ses propos me font mal. Mais c'est aussi cela, la démocratie. S'il avait été à ma place, je me demande s'il permettrait de telles déclarations. J'attends toujours qu'il apporte les preuves de sa victoire. Martin Fayulu prétend avoir gagné. Qu'il le démontre au lieu de faire du bruit inutilement !

Comment avez-vous perçu la réaction du ministre français des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, qui avait qualifié votre victoire de « compromis à l'africaine » ?

J'ai été choqué par ces propos méprisants. Pourquoi « à l'africaine » ? Lorsqu'on s'est vus par la suite, il m'a donné son explication. Et pour moi, c'est oublié.

Vous prônez plutôt une « coopération » avec l'UE à l'heure où des chefs d'Etat, à l'instar du Ghanéen Nana Akufo-Addo, appellent à s'affranchir des aides au développement...

Par coopération, j'entends d'abord le mot amitié et donc je ne vois pas d'ascendance mais bien de l'égalité entre les peuples. Nana Akufo-Addo n'a pas tout à fait tort sur la question de l'aide occidentale. Mais le Ghana est un pays performant économiquement, alors que la RDC est au fond du gouffre. Des réformes ont été entamées par mon prédécesseur, mais ce n'est pas suffisant. Pour le moment, la RDC a besoin d'aide pour se développer. Aujourd'hui, en Afrique, il y a une nouvelle génération de dirigeants qui a compris que c'est par la croissance économique et par le bien-être de nos populations que nous atteindrons réellement le stade de l'indépendance. C'est dans ce cadre que le mot coopération prend son sens. Nous ne pouvons pas vivre en autarcie sans échanger nos expériences dans le cadre de partenariats gagnant-gagnant.

Vous êtes venu à Bruxelles avec le patron des patrons, Albert Yuma, maintenu à la présidence du Conseil d'administration de la Gécamines, la société minière publique, en dépit de soupçons de détournement de centaines de millions de dollars. Envoyez-vous un audit des comptes de la Gécamines ?

Préserver Albert Yuma était important pour moi. Je le connais personnellement et je ne voulais pas qu'il pense qu'il y avait acharnement sur sa personne. Je n'ai souhaité ni qu'il soit mon Premier ministre ni lui reprendre sa place à la Gécamines. D'autant plus que je n'ai pas la preuve de ces accusations. Il faudrait que les instances spécialisées en fassent la démonstration. Quant à l'audit, oui il faudra le faire, mais de toute la République. Pourquoi simplement se concentrer sur Albert Yuma et la Gécamines ? En arrivant au pouvoir, ma philosophie a été de tirer un trait sur le passé. Ce qui est arrivé de mal ne doit plus se reproduire. On peut



repartir avec ceux qui ne se sont pas trop compromis. A ceux qui ont commis certains impairs dans le passé, on leur dit, « maintenant, c'est fini ». Il est temps de se racheter et de montrer à la population un nouveau visage.

Garantissez-vous une sorte d'impunité pour les responsables de crimes économiques commis sous l'ère de Joseph Kabila ?

Pas nécessairement. Si des instances spécialisées révèlent des faits condamnables, alors on s'y penchera. Mais je n'ai pas à fouiner dans le passé. Trop de travail m'attend. Il n'est pas normal qu'un tel pourcentage de ma population vive dans la pauvreté. Les Congolais veulent des réponses à leurs questions sur la santé, l'éducation, le travail... Donc pas de temps à perdre avec des règlements de comptes.

Vous avez pourtant fait de la lutte contre la corruption une priorité...

Un Office consacré à cette tâche sera bientôt créé. Mon prédécesseur avait désigné un conseiller spécial. Je préfère une administration dédiée, avec des pouvoirs clairement définis et une organisation précise. En amont, j'ai créé l'Agence pour le changement des mentalités. Car je veux de la pédagogie avant la répression. Depuis des décennies, le Congo est dans une sorte d'habitude du mal. La corruption a été endémique et banalisée. Je reconnais que cela continue sous mon mandat. Tout ne peut pas changer en un jour. Mais je compte entamer un grand programme de moralisation.

Ami de Joseph Kabila et d'Albert Yuma, l'homme d'affaires et milliardaire israélien, Dan Gertler, est visé par des sanctions du Trésor américain, notamment pour « des opérations minières et pétrolières opaques et corruptives » en RDC. Peut-il continuer à opérer ?

Mais Dan Gertler est en RDC où je l'ai rencontré. Je ne fais pas d'affaires avec lui ; je ne suis pas homme d'affaires. Et je ne juge pas les sanctions améri-

caines car je ne sais pas pourquoi elles ont été décrétées. Mais je n'ai jamais entendu nos amis américains nous dire que Dan Gertler est tellement mauvais qu'il ne doit pas faire d'affaires en RDC.

Son activité, qualifiée de « pillage » par l'Africa Progress Panel de feu Kofi Annan, peut-elle devenir, selon vous, vertueuse pour la RDC ?

Je ne le juge pas. Je ne suis pas contre les entrepreneurs étrangers opérant en RDC, mais je serais plus à l'aise, en tant que chef d'Etat, si une plus grande part de notre économie était entre nos mains. Sous mon ère, j'aimerais voir émerger des milliardaires congolais. Le Nigeria a pu le faire. Le Congo peut le faire.

Selon l'inspection générale des finances, 15 millions de dollars ont disparu des caisses du Trésor. Ce scandale de la rentrée éclabousse votre directeur de cabinet, Vital Kamerhe, qui a notamment tenté de faire cesser les enquêtes. Savez-vous où se trouve cet argent ?

Selon mes informations, il s'agit non pas d'un détournement de fonds, mais d'une affaire de rétrocommissions. Nous sommes certains que ce n'est pas de l'argent volé au Trésor. En réalité, il y a eu de la maladresse. L'inspecteur général des finances est un peu sorti de sa mission et je l'ai d'ailleurs appelé pour le lui dire, tout en l'assurant de mon soutien face aux menaces inacceptables qu'il a pu recevoir. Avant de lancer son enquête, il aurait dû m'en informer car il est sous ma responsabilité. Il a agi un peu comme un procureur. Mon directeur de cabinet, contre qui je n'ai aucune preuve de sa méconduite jusque-là, a voulu le lui rappeler. Ce qui a semé cette confusion regrettable.

En matière de lutte contre les violations des droits de l'homme, pourquoi avoir maintenu des hauts responsables militaires malgré leur responsabilité présumée dans

des crimes de guerre, des massacres ou la répression de vos militants lors des manifestations pro-démocratiques entre 2016 et 2018 ?

Vous avez bien dit « présumés », donc ils sont aussi présumés innocents. Nous voulons instaurer un Etat de droit. Et dans un Etat de droit, il y a une justice indépendante. Ce n'est pas à l'individu Félix Tshisekedi de commencer à faire justice. C'est dans un tel contexte que ceux qui s'estimeront avoir été victimes de X ou Y citoyen, pourront se tourner vers la justice. Et ces crimes présumés ne remontent pas seulement à la période de 2016 à 2018. On peut même remonter à la chute de Mobutu Sese Seko ou à l'indépendance, si vous voulez...

Certains des généraux avec qui vous collaborez sont visés par des sanctions américaines et européennes...

J'ai trouvé une armée et des services de renseignement structurés à qui j'ai dit que je n'accepterais plus ce qui s'est passé. Eux aussi m'ont expliqué leur vérité. Notre armée, c'est vrai, a commis beaucoup d'erreurs. Mais il est vrai aussi qu'il y a eu beaucoup d'exagérations. De même que de la diabolisation infondée sur des individus.

Comme opposant, vous étiez favorable à des sanctions visant des personnalités de l'ancien régime de Joseph Kabila. Comme président, vous semblez plus mesuré. La morale politique aurait-elle changé ?

Doucement ! Nous aurions dû avoir des élections en décembre 2016 [fin du dernier mandat de Kabila]. Les sanctions se justifiaient au moment où la situation politique n'évoluait pas. Puis, il y a eu des élections [le 30 décembre 2018] qui se sont tenues d'une manière pacifique comme jamais la RDC n'en a connue dans son histoire récente. La situation a favorablement évolué. Si

(Suite à la page 4)

Haut-Katanga : hausse de prix du maïs, une situation qui risque de virer au vinaigre

Les populations du Haut-Katanga, habituées à consommer la farine de maïs qu'elles ne produisent pas, est aux abois. Cette denrée très prisée se fait de plus en plus rare. Et le prix de vente, lui, varie. Il est fixé selon les humeurs des commerçants qui disposent de quelques stocks.

LP

La hausse de prix du maïs dans la province du Haut-Katanga, principalement à Lubumbashi a déjà dépassé les limites de l'acceptable. Les consommateurs locaux dont le pouvoir d'achat est faible pour la plupart, ne peuvent faire face à la nouvelle tarification fixée par des privés. Le prix d'un sac de 25 Kg a pratiquement doublé, passant de 23 000 francs congolais (14 USD) à plus de 40 000 francs (24 USD). Faute de moyens, certains consommateurs prennent des commerçants privés comme cibles, au point de piller même les quelques stocks dont disposent ces hommes d'affaires. Question de subvenir à leurs besoins au prix des sacrifices, à leur risque et péril.

Pas plus tard que la semaine dernière, la population de la ville de Lubumbashi a assisté impuissante à un scénario rocambolesque. Un camion rempli des sacs de maïs a été pillé au centre ville par des personnes non autrement identifiées. Cela s'est passé en plein jour, au vu et au su de tout le monde. Même les agents de l'ordre sensés protéger les personnes et leurs biens ne se sont contenté que d'ob-



server. Inacceptable.

Aux yeux de certains analystes, c'est une situation qui dépasse les limites de l'acceptable. Et l'exécutif provincial est invité à agir le plus vite que possible.

« La situation, telle qu'elle se présente, fait penser à un pouvoir dépassé et en panne de stratégies managériales. Or, cette situation n'est pas nouvelle. Les lushois l'on vécu à plusieurs reprises. Et à chaque fois qu'une telle situation s'est produite, les réponses ont toujours été à la hauteur de la pénurie. Nous ne comprenons pas silence des autorités provinciales à ce sujet. Elles sont incapables d'apporter des réponses appropriées aux populations affectées alors qu'elles ont été placées pour apporter des solutions concrètes aux problèmes de leurs administrés », s'est exprimé un habitant de Lubumbashi qui a requis l'anonymat.

Pour ce citoyen, la pénurie de la

farine de maïs dans le Haut Katanga lui rappelle la belle époque de Moïse Katumbi Chapwe alors gouverneur de la province du Katanga.

« A l'époque de Moïse Katumbi, alors gouverneur du Katanga, des réponses étaient vite trouvées à ce genre de situations. Et très vite, les populations retrouvaient le sourire. L'homme d'affaire faisait venir des tonnes et de tonnes de farine de maïs parfois de l'étranger pour satisfaire aux besoins de ses administrés. Et cela, à plusieurs reprises. Moïse Katumbi le faisait parfois à ses frais », s'est rappelé cet habitant nostalgique.

Il y a quelques jours, l'association des commerçants congolais opérant à l'étranger a tiré la sonnette d'alarme en ce qui concerne la pénurie de la farine de maïs qui touche l'ancienne province du Katanga depuis plusieurs semaines.

« Le prix d'un sac de 25 Kg a

pratiquement doublé, passant de 23 000 francs congolais (14 USD) à plus de 40 000 francs (24 USD) », a indiqué le président de cette association, Edouard Sumaili sur les ondes de la Radio Okapi.

« On a constaté qu'il y a, d'un coup, une flambée des prix [...]. La population katangaise n'a pas l'habitude de consommer la farine de maïs produite localement. Et il n'y en a pas », a brièvement expliqué Edouard Sumaili. Parmi les solutions envisageables urgemment, il a appelé les autorités à octroyer des exonérations aux importateurs de la farine de maïs pour décanter cette situation.

Rappelons que dans le passé, les consommateurs ont eu à faire face à des situations similaires. En février 2017, par exemple, plusieurs villes du Haut-Katanga ont fait face à une pénurie de maïs. Le sac de 25 kg de cette denrée pourtant prisée par les populations locales était passé de 15 dollars Us à 32 USD. Quelques trois mois plus tard, le prix sera revu à la baisse (12 dollars Us pour un sac de 25 kg). A l'époque, le gouvernement central avait décidé de supprimer les taxes douanières ainsi que d'autres frais douaniers liés à l'importation et à la vente du maïs dans le Haut-Katanga.

Une mesure salutaire qui avait permis aux opérateurs économiques de la province d'importer avec facilité le maïs et d'inonder le marché de Lubumbashi avec ce produit, qui constitue l'aliment de base de la population locale.

Félix Tshisekedi : « J'ai trop de travail et pas de temps à perdre avec des règlements de comptes »

(Suite de la page 3)

des personnalités ont été sanctionnées pour violations des droits de l'homme, je ne les défends pas. Moi-même d'entrée de jeu, j'ai été clair : la question des droits de l'homme est une priorité. J'ai libéré les prisonniers politiques, j'ai permis le retour d'exilés politiques, j'ai humanisé les services de répression comme l'Agence nationale de renseignement (ANR). Aujourd'hui, l'ANR n'emprisonne plus dans des cachots mais accompagne l'évolution positive de la République. Donc voilà ce qu'il faut retenir. Ce n'est pas une question de morale. La politique est ce qu'elle est.

Mais n'entendez-vous pas le besoin de justice demandé par votre population ?

Sûrement. Mais ce n'est pas la priorité. Aujourd'hui, les Congolais veulent d'abord la paix et la sécurité. Tel était d'ailleurs mon engagement. Durant la campagne présidentielle, je m'étais rendu dans les provinces de l'est et j'ai vu comment mes compatriotes vivent là-bas. C'est au-delà de la souffrance.

Quand allez-vous honorer votre promesse de délocaliser l'état-major des armées dans la ville de Beni, meurtrie par des massacres depuis 2014 et par Ebola ?

Dans quelques semaines. Il s'agit de nettoyer définitivement cette zone des ADF [groupe armé islamiste d'origine ougandaise qui a récemment fait allégeance à l'Etat islamique] et de mettre un terme aux tueries, rétablir la sécurité pour les populations et permettre aux acteurs de la lutte contre Ebola de travailler. Nous préparons actuellement une grande offensive contre les groupes armés de l'est de la RDC.

Dans la nuit de mardi à mercredi 18 septembre, le chef militaire des rebelles hutus des Forces démocratiques de libération du Rwanda, Sylvestre Mudacumura, a été abattu par l'armée congolaise. Des soldats rwandais ont-ils participé à l'opération ?

Non, pas du tout. Il est vrai que nous partageons des renseignements. Au début de mon mandat, je me suis entretenu avec mes homologues du Rwanda, de l'Ouganda, du Burundi pour discuter de la lutte contre les groupes armés à l'est de la RDC. Si je suis favorable à des opérations conjointes, il n'est pas question d'accorder des droits de poursuite sur notre territoire.

Il y a un an, Joseph Kabila demandait à la tribune des Nations unies le départ effectif de la Mission onusienne en RDC (Monusco).

Quelle est votre position à ce sujet ?

Je suis favorable au maintien de la Monusco. Je l'ai d'ailleurs dit au Secrétaire général de l'ONU qui m'a informé que cette mission resterait encore quelque temps. Nous en avons besoin, surtout pour l'est du pays, en appui notamment logistique à nos forces de défense. Ma priorité est de rétablir la paix dans cette région, autrefois appelée le « grenier de la République », et aujourd'hui devenue un enfer. Je ne peux pas me sentir chef de l'Etat et accepter une telle situation. Et c'est un paradoxe que, dans un pays aussi riche, la population soit parmi la plus pauvre au monde.

La RDC est le premier producteur mondial de cobalt dont le cours a connu des hausses de 200 % avant de dégringoler début 2019. Comment la RDC compte-t-elle s'y prendre pour s'affranchir de la volatilité des cours des matières premières ?

Il faut remettre de l'ordre dans ce secteur minier où jouent trop de traders. On va encadrer le secteur de telle sorte que le cours du cobalt soit déterminé par nous-mêmes. Nous allons aller vers la diversification, mais pour le moment nous avons un énorme déficit en énergie [avec un taux d'électrification de 10

% de la population]. Donc il faudra un certain temps pour parvenir à la transformation et à la valorisation des produits de nos mines.

Comment comptez-vous financer votre politique de développement ?

Avec de l'aide dans un premier temps. Nous sommes en pourparlers avancés avec la Banque africaine de développement (BAD) pour développer notre agriculture en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire avant d'entamer une industrialisation. Avec l'objectif d'exporter notre production. Car, avec 80 millions d'hectares de terres arables, nous pourrions nourrir 2 milliards de personnes. Je compte également tirer profit de l'exploitation de nos ressources naturelles. Outre les mines, il y a le pétrole dont une partie est encore exploitée par l'Angola [la RDC revendique - officiellement depuis juin 2003 - un pan de la production des blocs angolais en eaux profondes]. J'ai évoqué ce problème avec mon homologue angolais, Joao Lourenço. Il esquivé un peu. Il faut continuer de discuter. J'ai annoncé mon programme de gratuité de l'école. Et pour le financer, j'ai aussi besoin des millions de dollars de ce pétrole.

LP AVEC JOAN TILOUINE ET FRANÇOISE JOLY (TV5MONDE)

Jeanine Mabunda et Déo Nkusu s'accordent sur le renforcement du rayonnement du travail parlementaire

Dans son rôle de trait d'union entre le gouvernement et le Parlement, Déo Nkusu (ministre des Relations avec le Parlement) entend faire connaître et comprendre l'institution « Assemblée nationale » et le travail des députés aux citoyens afin de contribuer à son rayonnement. C'est ce qui ressort de l'audience à lui accordée vendredi par la présidente de la Chambre basse du Parlement, Jeanine Mabunda.

PITSHOU MULUMBA

Douze jours après sa prise de fonction comme ministre des Relations avec le Parlement, Déo Nkusu Nkunzi Bikawa a été reçu vendredi 20 septembre par la présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda Lioko.

Il était question, pour celui qui fait le trait d'union entre le gouvernement et le Parlement, de s'accorder avec la speaker de la Chambre basse du Parlement sur les urgences de la session de septembre qui reste essentiellement budgétaire, mais qui



n'exclut pas d'autres matières en termes de lois et d'initiatives de contrôle parlementaire.

Par ailleurs, Déo Nkusu promet non seulement de suivre l'application, par le gouvernement, des recomman-

dations des élus du peuple, mais aussi et surtout renforcer le rayonnement du travail parlementaire. Il devra, à cet effet, travailler pour connaître et comprendre les institutions Assemblée nationale et Sénat, le travail des députés nationaux et des sénateurs aux citoyens.

Pour rappel, le ministère des Relations avec le Parlement, au sein des institutions congolaises, joue le rôle d'interface entre le Pouvoir exécutif et le Pouvoir législatif en vue de répondre aux exigences démocratiques liées à la stabilisation des institutions et à l'établissement de l'Etat de droit qui constituent des facteurs importants pour un développement durable.

Ainsi, le ministre a, entre autres attributions, représenter le gouvernement à l'Assemblée nationale et au Sénat ; faciliter les relations entre les membres du gouvernement, les députés et les Sénateurs ; proposer, coordonner et mettre en œuvre les actions tendant à promouvoir et à consolider les relations entre le gouvernement et les Chambres parlementaires.

Beni : la MONUSCO appelle les groupes armés à déposer les armes

À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la paix, Josiah Obat, chef de bureau de la MONUSCO à Beni, une région touchée par les attaques ADF et Mai-Mai, appelle ces groupes armés à déposer les armes. Il a lancé cet appel samedi 21 septembre à Beni.

« C'est l'occasion pour nous d'appeler les groupes armés qui continuent de s'entêter à rester en brousse à déposer les armes et à prendre le chemin de la vie civile. Leur avenir et celui de leurs enfants en dépendent. Des moyens et des structures existent ; que ce soit au niveau de DDR, la structure nationale de démobilisation ou de DD3R qui prend en compte les groupes étrangers, pour les accueillir et les aider à reprendre une vie normale », a lancé Josiah Obat.

Le chef de bureau de la MONUSCO à Beni qui rassure que la MONUSCO travaille avec le gouvernement pour restaurer la paix dans ce territoire, salue également le courage de la population de la région qui, selon lui, reste debout malgré l'insécurité.

« Je salue le courage des populations de cette région à cause de leur capacité de résilience extraordinaire. Car malgré tout ce qu'elles subissent, elles sont debout et font face à leur quotidien avec beaucoup de dignité et de responsabilité. En tant que MONUSCO, nous mettons les moyens qui sont les nôtres pour aider le gouvernement à réunir ces condi-



tions, et faire en sorte que la paix redevienne une réalité ici. Certes, ce n'est pas facile, mais avec le concours de tout un chacun, nous pouvons y parvenir », a indiqué Josiah Obat.

Pour rappel, le 21 septembre de chaque année, la Journée internationale de la paix est célébrée dans le monde entier. L'Assemblée générale a déclaré que cette journée serait

consacrée au renforcement des idéaux de paix au sein de toutes les nations et dans tous les peuples.

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté les 17 objectifs de développement durable parce qu'ils avaient compris qu'il ne serait pas possible de construire un monde pacifique si des mesures n'étaient pas prises pour réaliser le

développement économique et social de tous les peuples et garantir la protection de leurs droits. Les objectifs de développement durable traitent un large éventail de questions, notamment la pauvreté, la faim, la santé, l'éducation, le changement climatique, l'égalité des sexes, l'eau, l'assainissement, l'énergie, l'environnement et la justice sociale.

L'objectif de développement durable n°13 intitulé « Lutte contre les changements climatiques » fait appel à des mesures immédiates prises par tous pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer la capacité de résilience et améliorer l'éducation sur le changement climatique.

Le slogan de 2019 : « Action climatique, action pour la paix ». Ce slogan souligne l'importance de lutter contre le changement climatique en tant que moyen de protéger et de promouvoir la paix dans le monde.

Les changements climatiques constituent des menaces évidentes pour la paix et la sécurité internationales. Les catastrophes naturelles déplacent trois fois plus de personnes que les conflits, forçant des millions de gens à quitter leurs foyers et à rechercher la sécurité ailleurs. La salinisation de l'eau et des cultures met en danger la sécurité alimentaire et l'impact sur la santé publique s'accroît. Les tensions croissantes autour des ressources et des mouvements de population massifs affectent tous les pays sur tous les continents.

Adduction d'eau potable au Kasai-Oriental: la BAD finance un projet de 27 millions Usd à Mbuji-Mayi

La cérémonie officielle de signature du contrat des travaux de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau potable de Mbuji-Mayi a eu lieu, vendredi à Kinshasa, entre le gouvernement congolais et l'entreprise Pan-China. Environ 2,6 millions d'habitants bénéficieront de ce projet, dont la durée d'activités est de 32 mois.

LUDI CARDOSO

Le coordonnateur national du PRISE (projet de renforcement des infrastructures socio-économiques dans la région du centre), Deo Nsunzu, et le directeur général de l'entreprise Pan-China, Lui Ta, ont procédé, vendredi 20 septembre au Fleuve Congo Hôtel, à la signature du contrat des travaux de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau potable de Mbuji-Mayi, chef-lieu du Kasai-Oriental. La cérémonie de cet événement a été présidée par le ministre du Développement rural, Guy Mikulu Pombo. C'était en présence de plusieurs personnalités, dont le responsable Pays de la BAD en RDC, du représentant de la KfW en RDC, du directeur des opérations de la Banque mondiale, du ministre et conseiller à la Chambre de l'ambassade de Chine en RDC, ainsi que du gouverneur du Kasai-Oriental.

Le coût global de ces travaux qui sont financés par le groupe de la Banque africaine de développement (BAD), est évalué à 27 millions de dollars américains.

Pour le ministre Guy Mikulu Pombo, les conditions de vie de la population congolaise en milieux ruraux, en général, et de celle de Mbuji-Mayi, en particulier, sont déplorables. Il a estimé que cette situation constitue « un défi qui se résume, notamment dans la modernisation des infrastructures de base ».

Aussi, a-t-il assuré que le gouvernement central, par l'entremise de son ministère, a le devoir de changer cette situation.

Reconnaissant, le ministre du Développement rural a remercié la BAD d'avoir financé la première partie de l'exécution de ces travaux qui s'inscrivent dans le cadre du PRISE. Il a également exprimé sa reconnaissance à l'endroit de la KfW qui va financer la deuxième partie de ce projet. Raison de plus pour Guy Mikulu de rassurer que son ministère « doit batailler dur pour relever le défi de la desserte en eau potable en milieux ruraux ».

LE GOUVERNEMENT APPELÉ À JOUER UN RÔLE CAPITAL

Auparavant, le secrétaire gé-

ral au Développement rural et président du comité de pilotage du PRISE, Georges Koshi Gimeya, avait indiqué à l'attention des uns et des autres que la « corvée » des populations vivant en milieux ruraux doit « constituer une grande préoccupation » de tous les partenaires au développement. Quoi de plus normal qu'il ait souhaité voir toutes les parties prenantes travailler en synergie pour la réalisation du projet de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau potable de Mbuji-Mayi.

Faisant d'une pierre deux coups, l'ingénieur Georges Koshi a invité le gouvernement central à « jouer un rôle très capital dans ce projet pour que toute la ville de Mbuji-Mayi soit desservie en eau potable ».

Le directeur général de Pan-China a, pour sa part, dit « être honoré » par le fait que son entreprise et le gouvernement scellent ce partenariat dans le cadre du projet de réhabilitation du système d'approvisionnement en eau potable de Mbuji-Mayi. Ainsi, il a remercié le peuple congolais et ses autorités pour « cette marque de confiance ».

Raison pour laquelle, il a promis que Pan-China « fera de son mieux pour être à la hauteur de la mission lui assignée ». Cela, « afin de répondre aux attentes du peuple congolais

et de ses autorités ».

Le coordonnateur national du PRISE, Deo Nsunzu, a, de son côté, déclaré que la signature du contrat de ce projet est « un grand soulagement » pour la population de cette partie du pays, après trois ans d'attente.

À en croire cet expert, le projet vise, entre autres, à desservir en eau potable environ 2,6 millions de personnes. Les travaux seront exécutés dans un délai de 32 mois. Il a fait savoir que durant trois mois, soit d'ici au 20 décembre prochain, l'entreprise chinoise procédera, entre autres, au déploiement de ses engins et équipements sur place.

Il convient de noter que l'objectif sectoriel du PRISE est de contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires des populations congolaises des deux provinces du Kasai-Oriental et Occidental (Kasai-Oriental, Kasai-Central, Kasai, Sankuru et Lomami).

De façon spécifique, le projet permettra d'assurer durablement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'éducation et aux soins de santé de manière à contribuer à la création des conditions favorables à la promotion de l'investissement privé dans la zone d'intervention.

Criminalité faunique

La Société civile saisit le PGR pour l'affaire des pointes d'ivoire et écailles de pangolins interceptées en Asie

ST AUGUSTIN K

Vendredi 20 septembre dans la salle des plénières du Conseil social et économique (CES), à Gombe, l'Organisation congolaise des écologistes et amis de la nature (OCEAN) et le Conseil pour la défense environnementale par la légalité et la traçabilité (Codelt) ont organisé, avec l'appui de l'USAID et l'accompagnement de World Wide Fund for the nature (WWF), un échange avec les professionnels des médias.

Le but était de circonscrire tous les contours de l'affaire de la saisie, en Asie, des trophées des espèces fauniques menacées d'extinction, notamment 21 tonnes des pointes d'ivoire d'éléphants et 17 tonnes d'écailles de pangolins en provenance de la RDC pour l'Asie.

Retraçant les faits dans leur contexte, Me Augustin Mpoyi de CODELT a fait savoir que la démarche de deux organisations de la Société civile environnementale consiste à alerter l'opinion sur le fait qu'en décembre 2018, 9124 kg des points d'ivoire d'éléphants avaient été embarquées au port de Kinshasa dans trois containers dont deux contenaient du bois. La cargaison était vérifiée par les services compétents et plombée pour être acheminée en toute légalité jusqu'au port de Matadi et dont l'agence en douane Libre Parcours s'est chargée de faciliter l'exportation. C'est au port

de destination que les autorités découvrent, après contrôle, que l'un container avait des produits interdits de commerce, notamment des pointes d'ivoire d'éléphants et d'écailles de pangolins. Vérification faite, elles y découvrent dans la cargaison plus de 9 tonnes des pointes d'ivoire et près de 4 tonnes d'écailles de pangolins.

Depuis Genève, le secrétariat de la Cites saisit la structure correspondante au niveau nationale pour l'interpeller sur de nombreux cas de saisies, notamment au Vietnam, en Turquie et à Singapour, pour un total de 21 tonnes d'ivoires et 17 tonnes d'écailles de pangolins en provenance de la RDC.

Pour René Ngongo de OCEAN, ces cas répertoriés mettent en évidence la porosité des frontières nationales et l'insuffisance d'application des mesures plusieurs fois élaborées pour lutter contre la criminalité faunique. En même temps, ils exposent la RDC au déshonneur d'être un pays qui facilite, avec des complicités avérées à tous les niveaux, les trafics les plus odieux.

LE CHEF DE L'ÉTAT INTERPELLÉ

Au-delà de l'exportateur, aujourd'hui aux arrêts, la Société civile environnementale indexe tous les services œuvrant aux frontières, notamment la DGDA, l'OCC, la DGM, l'ANR, la PNC, la RVA, l'OGEFREM, le CENAREF, les BCN-INTERPOL.

Ayant reçu de l'agence Libre Parcours des preuves documentées avec noms, cachets des services qui ont traité le dossier, la Société civile a déposé à l'office du procureur général de la République une plainte contre tous les auteurs de ce crime faunique pour faux et usage de faux, fausses déclarations douanières et crime contre la biodiversité. Le président de la République et le Premier ministre sont aussi saisis du dossier en leur rappelant leur engagement à préserver la biodiversité du pays et surtout à lutter contre la participation criminelle des services et personnalités décidés à violer impunément les lois du pays.

Me Maguy Ndaya Nkongolo, qui représentait les intérêts de Libre Parcours, a déclaré que l'agence avait été contactée par un déclarant en douane pour l'exportation du bois à destination du Vietnam. Le dossier de 3 containers était traité au niveau de Kinshasa et la cargaison était arrivée plombée avec tous les documents officiels. Libre Parcours n'avait pour tâche que de faciliter l'exportation de la cargaison. Désabusée, et veillant à son honneur et à sa crédibilité, l'agence a saisi le PRG du parquet de la Gombe, car elle s'est engagée à lutter contre la criminalité faunique.

À la justice de faire donc son travail en toute indépendance, car la Société entend maintenir la pression et va demander des comptes à tou-

tes les instances judiciaires, maintenant qu'elle a cette capacité d'ester en justice. D'ores et déjà, elle envisage travailler en synergie avec les commissions socioéconomiques de deux Chambres du Parlement.

Dans ses recommandations au gouvernement, la Société civile demande, entre autres, de s'impliquer auprès des Etats concernés (Vietnam, Turquie et Singapour) pour réclamer le rapatriement de toutes les ivoires d'éléphants et écailles de pangolins saisies selon les voies diplomatiques et autres qui peuvent être mobilisées en vertu des dispositions de l'article 74 de la loi n°82-002 du 28 mai 1982 portant réglementations de la chasse, qui disposent que « les défenses d'éléphants, les cornes de rhinocéros et les dents d'hippopotames trouvés morts ou abattus sont la propriété de l'Etat congolais ».

Il faut rappeler que la Société civile environnementale a déjà obtenu le soutien sans faille du Conseil Social et économique (CES) qui a non seulement offert de cadre à la tenue de la conférence de presse, mais aussi le vice-président qui a dénoncé le crime en ces termes : « la criminalité touchant la faune et la flore sauvage sape les efforts en cours dans le secteur de la conservation et prive le gouvernement d'importants revenus tirés de l'écotourisme qui auraient pu être consacrés au développement durable et à l'élimination de la pauvreté ».

Le représentant résident de la JICA et le Dg de la SCPT échangent sur la télécommunication en RDC

C'est pour mettre en chantier la vision du président de la République avec, entre autres piliers, le numérique, que le Dg de la Société congolaise des Postes et télécommunications (SCPT) et le représentant résident de l'Agence japonaise de coopération internationale, Shibata Kazunao, ont échangé sur les domaines dans lesquels la JICA pourrait intervenir au niveau de la SCPT.

PITSHOU MULUMBA



Le représentant résident de la JICA et le Dg de la SCPT (Photo PM)

Le bien-fondé de sa dernière mission au Japon dans la suite du président de la République, c'est ce qui a justifié la séance de travail entre le directeur général de la Société congolaise des postes et télécommunications au siège de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), de l'avenue Mpumbu à Kinshasa, dans la commune de la Gombe.

Shibata Kazunao, représentant résident de la JICA, a livré le contenu de son échange avec le patron de la SCPT en ces termes : « Nous nous sommes entretenus avec le Dg de la SCPT sur la situation de la télécommunication en RDC... J'ai expliqué plusieurs modalités de coopération.

C'est une première rencontre, on va poursuivre les discussions... »

De son côté, Patrick Umba, Dg de la SCPT, est revenu sur les attentes de son entreprise auprès de son partenaire. « Comme le représentant résident l'a dit, c'est la toute première rencontre entre la JICA et la SCPT.

Nous sommes venus à la suite de notre mission que nous avons effectuée au Japon dans la délégation qui a accompagné son excellence M. le président de la République. Lors de la visite, nous avons entamé des discussions avec la JICA sur place pour regarder quels étaient les domaines dans lesquels l'on pourrait développer et avoir le support de cette agence notamment dans les cas de l'information... La SCPT dispose aujourd'hui d'une infrastructure qui est extrêmement importante pour le pays. Et, dans les objectifs du chef de l'État, le numérique a une très grande importance. Et le numérique ne peut s'appuyer que sur des infrastructures. Nous avons poursuivi les discussions entamées au Japon pour voir dans quelle mesure collaborer pour arriver à mettre en chantier la vision du président de la République dont le numérique est un des piliers », a-t-il indiqué.

Les femmes et les enfants plus nombreux aujourd'hui à avoir la vie sauve, selon un rapport de l'Onu

Malgré les progrès accomplis, une femme enceinte ou un nouveau-né meurt toutes les 11 secondes dans le monde. Les femmes et leurs enfants sont aujourd'hui plus nombreux que jamais à avoir la vie sauve, selon les nouvelles estimations de la mortalité chez la mère et l'enfant publiées aujourd'hui par les groupes des Nations Unies, sous la direction de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Depuis 2000, les décès chez les enfants ont diminué de près de moitié et les décès maternels de plus d'un tiers, essentiellement du fait de l'amélioration de l'accès à des services de santé abordables et de qualité.

« Dans les pays qui fournissent à chacun des services de santé sûrs, abordables et de grande qualité, les femmes et les nourrissons survivent et s'épanouissent », a déclaré le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus. « Tel est le pouvoir de la couverture sanitaire universelle », a-t-il ajouté.

Pourtant, les nouvelles estimations révèlent que 6,2 millions d'enfants de moins de 15 ans sont décédés en 2018, et plus de 290 000 femmes sont mortes du fait de complications au cours de la grossesse et de l'accouchement en 2017. Sur l'ensemble des décès d'enfants, 5,3 millions ont eu lieu au cours de leurs cinq premières années de vie, et près de la moitié au cours du premier mois de vie.

UN NOUVEAU-NÉ MEURT TOUTES LES 11 SECONDES

L'accouchement et la période qui suit immédiatement la naissance sont

les moments où la femme et le nouveau-né sont les plus vulnérables. Selon les nouvelles estimations, 2,8 millions de femmes enceintes et de nouveau-nés meurent chaque année, soit une ou un toutes les 11 secondes, pour la plupart de causes évitables.

Pour l'enfant, le premier mois de vie est celui où le risque de décès est le plus élevé, en particulier s'il est né prématurément ou est de faible poids, les complications à la naissance, les malformations congénitales ou les infections contractées étant d'autres facteurs de risque. Environ un tiers de ces décès surviennent au cours du premier jour et près des trois quarts au cours de la seule première semaine.

« Partout dans le monde, la naissance d'un nouveau-né est célébrée dans la joie. Et pourtant, toutes les 11 secondes, une naissance est, pour une famille, une tragédie », a déclaré la directrice générale de l'UNICEF, Henrietta Fore. « Au moment de la naissance, des mains expertes pour venir en aide aux femmes et aux nouveau-nés, ainsi que de l'eau propre, une nutrition adaptée et les médicaments et vaccins essentiels, peuvent faire la différence entre la vie et la mort », a-t-elle fait remarquer. Avant de souligner : « Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour investir dans la couverture sanitaire universelle pour sauver ces précieuses vies. »

En 2018, en Afrique subsaharienne, un enfant sur treize est décédé avant son cinquième anniversaire – c'est un risque quinze fois plus élevé que celui auquel est confronté un enfant en Europe, où un enfant sur 196 exactement meurt avant l'âge

de 5 ans.

Pour les femmes d'Afrique subsaharienne, le risque à la naissance de décéder d'une cause liée à la grossesse ou à l'accouchement est de 1 sur 37. Par comparaison, ce risque pour une femme en Europe est de 1 sur 6 500. L'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud totalisent environ 80% des décès chez la mère et l'enfant à l'échelle mondiale. Dans les pays en situation de conflit ou de crise humanitaire, les systèmes de santé sont souvent fragiles et ne permettent pas aux femmes et aux enfants d'accéder à des soins essentiels qui leur sauveront la vie.

LES PROGRÈS LIÉS À LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE

Des progrès notables ont été accomplis dans la réduction de la mortalité de la mère et de l'enfant à l'échelle mondiale. Depuis 1990, une réduction de 56% du nombre de décès chez les enfants de moins de quinze ans – qui sont passés de 14,2 millions à 6,2 millions en 2018 – a été obtenue. Les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sont ceux où les progrès ont été les plus importants, avec un recul de 80% dans le nombre de décès chez les moins de 5 ans.

Et de 2000 à 2017, le taux de mortalité maternelle a diminué de 38%. Les améliorations les plus significatives dans la survie maternelle ont été constatées en Asie du Sud avec une réduction de près de 60% du taux de mortalité maternelle depuis 2000.

... À l'échelle mondiale, les maladies infectieuses telles que la pneumonie, la diarrhée et le paludisme sont

responsables de la plupart des décès chez les enfants qui ont survécu au premier mois de leur vie. Chez les enfants plus âgés, les traumatismes, notamment ceux dus aux accidents de la route, et la noyade sont des causes majeures de décès et de handicap. Les décès maternels sont dus aux complications obstétricales telles que l'hypertension au cours de la grossesse et les hémorragies ou infections au cours de l'accouchement ou dans la période qui suit; et de plus en plus fréquemment à une maladie ou une affection existante qui est aggravée du fait de la grossesse.

CIBLES MONDIALES

La cible mondiale fixée pour mettre fin à la mortalité maternelle évitable (cible 3.1 de l'ODD 3) prévoit de faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes d'ici à 2030. Cette cible ne sera pas atteinte à l'échelle mondiale, et plus d'un million de vies seront perdues, si le rythme de progrès actuel n'évolue pas.

La cible de l'ODD (3.2) visant à éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans prévoit de ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus. En 2018, 121 pays avaient déjà atteint ce taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans. Parmi les 74 pays restants, 53 devront accélérer les progrès obtenus pour atteindre la cible des ODD relative à la survie de l'enfant d'ici à 2030.

DIOSO/UNICEF

L'OCC alerte sur un faux compte Twitter créé au nom de son directeur général

Depuis un certain temps, la cybercriminalité prend des proportions inquiétantes sur les réseaux sociaux en RDC où les comptes des tiers sont souvent piratés.

BIENVENU IPAN

L'Office congolais de contrôle (OCC) porte à la connaissance du public qu'un individu jusqu'à présent non identifié a créé un compte Twitter avec le prénom, le nom et le post-nom de son directeur général, M. Célestin Pierre Risasi Tabu wa M'Simbwa. Ainsi, l'Office tient à fixer l'opinion sur l'absence totale d'un lien quelconque entre son directeur général et les informations diffusées en son nom personnel et avec son image en profil sur ce compte Twitter ou tout autre compte des réseaux sociaux.

POURSUITES JUDICIAIRES

Au demeurant, l'Office congolais de contrôle se réserve le droit de poursuites judiciaires à ce sujet. C'est ce qu'indique un communiqué daté du vendredi 20 septembre 2019, en provenance de cet organisme public de contrôle de conformité.

À scruter ce genre de fait, nous sommes enclin à dire qu'il s'agit tout simplement d'un esprit malsain qui veut faire du mal au numéro-un de l'OCC et, par ricochet, à toute la société. Voilà pourquoi les agents et cadres de cette entreprise publique se rangent derrière leur hiérarchie et se tiennent sur leurs gardes pour bouter hors



d'état de nuire toutes ces personnes mal intentionnées qui n'ont choisi que ce moment où le directeur général Célestin-Pierre Risasi Tabu est en train de redresser l'OCC. Et en tant que représentant de cet organisme public, quiconque s'hasarderait à lui faire le moindre mal toucherait ainsi à la colère de tout le personnel de cette entreprise.

En effet, ce personnel reconnaît à son directeur général Célestin-Pierre Risasi les qualités d'un bon gestionnaire qui a trouvé l'OCC dans un état de faillite et l'a remonté. Il a mis fin à la saison des vaches maigres ! L'homme des solutions concrètes, comme certains l'appellent affectueu-

sement, a résolu, sans hésitation, les difficultés que traversent ses agents. Il a apuré les arriérés de salaires, les avantages conventionnels et les décomptes finaux des pensionnés. L'avènement de M. Célestin-Pierre Risasi Tabu à la tête de cette grande entreprise de l'État a certes changé le système de jeux. Les agents et cadres, autrefois humiliés par pas mal de difficultés, ont retrouvé, à ce jour, le sourire par des résolutions qu'apporte cette tête couronnée de l'OCC.

De par sa générosité, le directeur général et le Conseil d'administration ont octroyé des grades à tous les agents méritants selon les prescrits de l'article 84 de la Convention collective de

cette entreprise. Aussi, selon le sondage «Échos d'Opinion» organisé en août 2019, le directeur général Célestin-Pierre Risasi a en plus été classé deuxième parmi les 10 mandataires des entreprises publiques qui se sont distingués dans les innovations. Toujours dans son actif, le DG Risasi Tabu a construit des laboratoires qu'il est en train d'équiper de haut de gamme.

MISE EN GARDE

Pas plus tard que le 18 septembre 2019, il a convoqué en réunion les directeurs chefs de départements de l'OCC afin d'évaluer ensemble sa situation globale sur le plan administratif et opérationnel. L'objectif de cette réunion était d'élaborer une feuille de route au seuil du nouveau mandat de l'autorité de tutelle incarnée par le ministre Jean-Lucien Bussa Tongba.

Ce, dans la vision d'élever encore plus haut en flèche l'Office au standard des autres laboratoires du monde. Donc Voilà en résumé, les grandes ambitions de M. Célestin-Pierre Risasi Tabu, fils maison.

Au regard de ce qui précède, la direction générale de cette entreprise publique met en garde quiconque s'hasarderait à toucher à la sécurité de son directeur général qui incarne tout cet organisme public de contrôle de conformité qui protège la santé de la population congolaise. D'ailleurs, ces personnes malveillantes ne vont pas réussir leur coup parce qu'en plus d'être gestionnaire (manager), M. Risasi Tabu est un grand serviteur de Dieu.

Les femmes de Kinkole sensibilisées sur leurs droits fondamentaux

DONATIEN NGANDU MUPOMPA

Dimanche dans la commune de la N'Sele, la Place Honorable de Kinkole B.A.T. a servi de cadre à une journée d'éducation civique et de sensibilisation sur les droits fondamentaux de la femme. Cette activité a été organisée par l'organisation non gouvernementale de défense et de promotion des droits de la femme « Mama Congo Telema (MCT) », située dans la périphérie Est de Kinshasa.

Au cours de son intervention, Mme Irène Etumangele Atshute, directrice exécutive de cette organisation, a préalablement expliqué les missions de l'ONG « Mama Congo Telema » qui sont entre autres : promouvoir la participation politique de la femme et de la jeune fille, défendre les droits fondamentaux de la femme et apporter l'assistance légale et judiciaire aux femmes victimes des violences sexuelles et des violences basées sur le genre grâce à sa Clinique juridique et à son Centre d'écoute.

Elle a ensuite développé le



thème du jour sur l'engagement et la participation politique de la femme de N'Sele à la gestion de la chose publique après l'alternance pacifique du pouvoir en RDC.

BANNIR LES PRATIQUES RÉTROGRADES

Irène Etumangele Atshute a invité les mamans et les jeunes filles à connaître leurs droits, afin de mieux les défendre. « Aujourd'hui la loi fon-

damentale de notre pays consacre l'égalité des chances entre l'homme et la femme », a-t-elle déclaré sous les acclamations de l'assistance, appelant les mamans de N'Sele à s'investir davantage dans l'éducation de la jeune fille et de bannir les pratiques rétrogrades qui privilégient les garçons au détriment des filles.

Au cours d'un débat houleux, la directrice exécutive de « Mama Congo Telema » a relevé plusieurs avancées dans notre société, principalement avec l'élévation d'une dizaine de femmes aux fonctions importantes dans le gouvernement actuel du Premier ministre Ilunga Ilunkamba. Pour elle, le train est déjà en marche et la femme de N'Sele est appelée à faire preuve d'engagement pour demander des comptes à ses élus et participer d'une façon ou d'une autre à la gestion de la chose publique.

Elle a promis d'intensifier les actions de sensibilisation dans toute la municipalité, invitant les autorités urbaines et nationales à soutenir cette initiative.

Kongo central : la réhabilitation du gouverneur Matubuana crée un incident

Le personnel du gouvernement a été empêché d'accéder aux locaux vendredi 20 septembre. Des sources policières affirment qu'elles auraient reçu l'ordre du gouverneur Atou Matubuana de ne laisser entrer personne.

OLIVIER DIOSO

Un des policiers raconte, rapporte Infobascongo.net. « Tôt ce matin, le chef de sécurité de Atou est arrivé au gouvernement, intimant l'ordre aux agents trouvés sur place d'empêcher toute entrée au gouvernement. » Selon une autre source, « cette interdiction visait particulièrement le gouverneur intérimaire, Marcel Matumpa, qui, par moments, se rend au gouvernement bien que son bureau se trouve au Ciné-palace ». La même source affirme que, « le gouverneur Atou voulait présider un conseil de sécurité. » Et de poursuivre : « Les policiers sur place informent alors leur hiérarchie. Le commandant/ville vient avec une escorte au gouvernement et y renforce la sécurité. Le bâtiment est alors truffé d'éléments. Marcel Matumpa tergiverse dans son bureau du Ciné-palace. Finalement, vers 10h40', sur ordre de la hiérarchie, affirme la même source policière, il descend au centre-ville escorté par la police et fait son entrée au gouvernement de province. »

C'est le jeudi 19 septembre que le gouverneur Atou Matubuana a regagné Matadi, chef-lieu du Kongo central, pour être « mis à la disposition de l'Assemblée provinciale ». Le vice-gouverneur, lui, est encore à Kinshasa.

CONFUSION

Du coup, la confusion a gagné du terrain. Doivent-ils reprendre le



Le gouvernement de province du Kongo central

service ou c'est Marcel Matumpa qui continue d'assumer l'intérim?

Le bras de fer est là. Si le gouverneur rentre en fonction, quelle sera la nature de relations avec son ministre de l'Intérieur à ce jour gouverneur intérimaire?

La saga à succès Mimi continue avec ses épisodes à suspense. Autre épisode prévu ce 23 septembre à l'Assemblée provinciale.

En effet, Atou Matubuana Nkuluki et Justin Luemba, respectivement gouverneur et vice-gouverneur du Kongo central, ont été autorisés à regagner cette province où ils se mettront à la disposition de l'Assemblée provinciale, pour vider la procédure législative appropriée face à la crise récente enregistrée localement. Telle a été la décision du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires coutumières, Gilbert Kankonde, communiquée dans un message signé jeudi 19 septembre à Kinshasa. Ce retour du gouverneur et son adjoint devait se faire dans un état d'esprit apaisé et en

conformité avec les prescriptions légales, a-t-il prévenu, invitant également la population du Kongo central au calme.

Un seul point est prévu à l'ordre du jour de la session extraordinaire, à savoir l'examen du réquisitoire du procureur général près la Cour de cassation afin d'obtenir l'autorisation des poursuites contre Atou Matubuana, gouverneur du Kongo central, précise le communiqué signé par le président de l'assemblée provinciale, Pierre Anatole Matusila.

L'ENGOUEMENT POUR LE REMPLACEMENT DÉNONCÉ

Depuis la suspension d'Atou Matubuana et de son adjoint Justin Luemba de leurs fonctions, des prétendants au remplacement se sont déjà manifestés. Bien que les poursuites ne soient pas encore ouvertes contre les deux personnalités, d'ailleurs rétablies dans leurs fonctions.

Cet empressement a fait réagir l'avocat d'Atou Matubuana, Me Jean-Jacques Fukiabelo, sur radio Top

Congo Fm : « On ne peut pas expliquer qu'on puisse avoir plus de vingt candidats gouverneurs et vice-gouverneurs de province, qui prétendent à une élection prochaine, alors que la procédure, jusque-là, n'est pas ouverte et que les poursuites ne sont pas encore ouvertes. » Pour lui, rien ne peut justifier l'engouement autour du remplacement du gouverneur, sauf un complot. « Si ce qui s'est passé, avec ce feuilleton du présumé viol, est constitué comme un crime, alors nous voulons savoir à qui cela profite », s'est-il demandé.

Pour l'avocat du gouverneur, « le crime profite à ceux-là qui sont en train de s'agiter et qui donnent déjà leurs candidatures pour une éventuelle élection alors qu'Atou Matubuana Nkuluki n'est ni suspendu, ni poursuivi en justice. »

Il a laissé entendre que « les poursuites ne pourront s'ouvrir qu'à partir de l'autorisation que nous attendons et qui n'a pas encore été donnée. » Et de conclure : « Donc, il y a un complot. »

Les médias congolais appelés à inclure les femmes et jeunes dans les débats démocratiques

LUCIE NGUST

L'Union congolaise des femmes des médias (Ucofem) et l'Association des femmes des médias du Sud-Kivu (AFEM-SK) ont lancé un appel solennel aux médias congolais d'inclure plus de femmes et les jeunes dans les débats démocratiques. Cet appel a été lancé dernièrement à Kinshasa lors de la cérémonie de présentation officielle du nouveau projet de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) sur le programme de développement du secteur des médias (2019-2024).

Ce nouveau projet, a-t-on appris, est destiné à promouvoir la liberté de la presse et la transparence du gouvernement dans le cadre du partenariat privilégié pour la paix et la

prospérité conclu par les Etats-Unis et la République démocratique du Congo. Il sera financé par l'USAID.

« Bien que les femmes et les jeunes constituent la majorité de la population congolaise, ils participent faiblement aux contenus médiatiques, soit 22% contre 78% des hommes tel que note l'étude de monitoring sur le genre dans les médias congolais contenue dans le rapport de l'année 2019 », a déploré la directrice exécutive de l'Ucofem, Anna Mayimona Ngemba.

Selon elle, cette situation est due à la marginalité des femmes et des jeunes en tant qu'objets de discours car ils bénéficient de l'attention des médias, plus comme des victimes de violence, des sujets faibles et protagonistes, contrairement aux

hommes qui dominent dans les sphères de prise de décision. C'est pour cette raison que Mme Mayimona a invité les médias congolais à mettre en place, dans le respect de la liberté d'expression, des mécanismes réguliers pour favoriser une représentation nuancée et diversifiée des femmes et des jeunes dans les contenus médiatique.

De son côté, la directrice exécutive de l'Association des médias des femmes du Sud-Kivu, Julienne Baseke, a exhorté les médias congolais à renforcer les capacités de stratégie médiatique de base des femmes et des jeunes filles. Cela pour remonter la pente de l'équité du genre de la base en assurant leur durabilité et leur autonomisation et pour vulgariser et mettre en œuvre des politi-

ques d'intégration de la dimension genre dans les médias. Objectif visé : appuyer un vaste cadre permanent de la pépinière de formation des jeunes journalistes femmes dans les médias.

Elle a également recommandé d'accroître l'audience des émissions sur le genre en revisitant les programmes de certains médias et de mener des études sur les comportements d'attitudes pratiques (CAP) des femmes dans les médias afin de relever les barrières à la promotion du genre dans les médias.

Les études menées sur l'accès des femmes dans les contenus médiatiques depuis 2008 jusqu'à ce jour révèlent que l'on est passé de 15% à 19%, de 21% à 22% puis, de 19 à 22% pour l'année 2019, indique-t-on.

La coalition : un frein ou un révélateur des réformes indispensables ?

PROF. CÉLESTIN KABUYA-LUMUNA
SANDO, SÉNATEUR

L'issue des élections présidentielle et législatives de décembre 2018 a imposé une cohabitation. Le président élu au suffrage universel direct, M. Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a recueilli une confortable majorité de suffrages exprimés. Cependant, les candidats de sa famille politique, le Cap pour le Changement (CACH en sigle), n'ont remporté qu'un nombre réduit de sièges à l'Assemblée nationale. C'est le Front Commun pour le Congo (FCC en sigle), la famille politique du Président sortant, M. Joseph Kabila Kabange, qui a remporté la majorité parlementaire.

En appliquant la Constitution du 18 février 2006, cette cohabitation signifiait au moins trois faits :

1. Le pouvoir exécutif, bicéphale, est représenté par deux personnalités appartenant à deux familles politiques différentes et non alliées. Le FCC et le CACH ne se sont pas présentés en Cartel, regroupement ou coalition électorale.

2. Le Premier ministre, quoique nommé par le Président de la République, ne pouvait être désigné que par le chef de la majorité parlementaire, en l'occurrence M. Joseph Kabila Kabange, Autorité juridique du FCC. Et de fait, ce dernier a désigné et présenté le Pr Sylvestre Ilunga Ilunkamba pour nomination par le Président de la République. Non sans susciter quelques déceptions et rancœurs chez des caciques du PPRD qui se proposaient à ce poste comme des ayants droit légitimes.

3. Le Premier ministre est le formateur du Gouvernement central : les membres du gouvernement sont nommés par le Président de la République sur proposition du Premier ministre, qui est le formateur constitutionnel et le chef du Gouvernement. Mais dans les faits, la désignation des membres du Gouvernement a été effectuée relativement loin du Premier Ministre, à travers des négociations entre directoire du FCC et directoire du CACH, selon un accord tenu secret.

4. Toutefois, l'investiture du Gouvernement consiste dans la présentation et l'approbation de son programme d'action, par la majorité à l'Assemblée nationale. Les négociations sur l'équipe gouvernementale n'ont fait état, à aucun moment, de débats sur un quelconque programme commun qui serait confectionné par FCC et CACH.

5. Rappelons que le Président de la République est élu au suffrage universel direct. Il a donc présenté au peuple des propositions de politique nationale. Et la Constitution précise bien que si le Gouvernement conduit la politique de la nation, il définit cependant cette politique en concerta-

tion avec le Président de la République. Cependant, à travers quelques phrases choc sur le « déboulonnage du système » ou sur « le peuple d'abord » et à travers quelques pugilats verbaux entre miliciens roulant biceps sur les réseaux sociaux, on a pu percevoir un climat d'opposition entre les deux familles politiques.

6. Par ailleurs, le Président de la République est le seul qui convoque et qui préside le Conseil des ministres. Mais, sa famille politique étant minoritaire à l'Assemblée nationale, par quels mécanismes peut-il s'assurer l'exécution effective de sa politique ? Concrètement, la question a été ouverte de savoir si les ministres doivent émaner de la seule Majorité. Et, après négociation, il a été admis, en toute logique constitutionnelle, que les membres du Gouvernement pouvaient émaner aussi bien du FCC que du CACH. Mais les discussions sur les postes resteront dans les annales de notre histoire politique, à côté des tractations conduites pour la formation du gouvernement Lumumba en 1960, du gouvernement Tshombe en 1965, du gouvernement Gizenga en 2006.

7. Au moment où nous publions cette réflexion, l'accord de coalition conclu entre le FCC et le CACH est demeuré secret. Il a néanmoins été créé un « Comité de suivi » chargé de veiller à son application. Ce qui veut dire que le Premier ministre Ilunga Ilunkamba, chef du gouvernement selon la Constitution, fonctionnera sous une quadruple tutelle : 1° celle du Président de la République, chef de l'exécutif ; 2° celle du Parlement, dont la Majorité est contrôlée par les caciques ; 3° celle de Joseph Kabila Kabange, « Autorité morale » ; 4° celle du Comité de suivi de l'accord, constitué des caciques du FCC et des caciques du CACH.

UNE HEUREUSE VOLONTÉ POLITIQUE : L'ACCORD POUR UNE COALITION

Les questions ouvertes dans le cas de cohabitation résument une préoccupation majeure : comment assurer le fonctionnement régulier et harmonieux des Institutions dont le Président de la République est le garant ? Comment s'assurer que les institutions de la démocratie représentative peuvent garantir le développement du pays et des populations ?

Devant la cohabitation, on peut se reporter aux cas connus en France entre Mitterrand et Chirac ou entre le même Chirac et Lionel Jospin. Mais en France alors, il n'était pas stipulé que la politique de la nation était définie en concertation. Le Président ne pouvait que présider le Conseil des ministres ... et se taire le plus possible devant des membres du Gouvernement venant tous d'une autre famille politique, majoritaire à l'Assem-

blée nationale.

Du reste, en matière de cohabitation, la RDC est une référence éclairante. En effet on peut évoquer la cohabitation Kasa-Vubu et Lumumba, en 1960. Ou même la cohabitation entre le même Président Kasa-Vubu et Moïse Tshombé. Sans devoir se pencher sur la cohabitation entre le président Mobutu et le premier ministre Etienne Tshisekedi ! Nous le savons : les tragédies historiques suscitées par les différentes situations de cohabitation ont démontré, depuis lors, qu'aucun chef d'Etat congolais n'accepte de jouer les rois d'opérette, ou les rois qui règnent mais qui ne gouvernent pas.

C'est ainsi que le président Kasa-Vubu a vite favorisé l'élaboration d'un régime présidentiel, en promulguant la Constitution du 1^{er} Août 1964, dite Constitution de Luluabourg. Et c'est ainsi que le président Mobutu a poussé plus loin encore, en personnalisant non seulement le pouvoir exécutif, mais aussi le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Au détriment des prérogatives parlementaires et des principes de la démocratie libérale, représentative.

Ce rappel historique illustre à suffisance que la volonté exprimée par les leaders du FCC et du CACH de traduire la situation de cohabitation par une stratégie de coalition était une option heureuse et sage. La seule qui devrait garantir la stabilité des Institutions, la démocratie congolaise, et la sécurité des populations.

Cependant, si la coalition est une bonne option pour éviter les affres et les difficultés de la cohabitation, elle apparaît aussi comme un simple stratagème qui permet d'éviter la crise imminente, mais qui reporte cette crise à plus tard. Cela parce que la coalition révèle encore mieux les insuffisances des partis politiques, acteurs principaux d'une démocratie représentative.

Faute de réduire courageusement ces tares et ces insuffisances, la pratique politique congolaise tend à s'en accommoder et à développer des antivaleurs qui lancent nos Institutions et notre histoire politique dans un perpétuel cercle vicieux. La crise prétendument évitée grâce à la coalition, au consensus, à la cohésion, l'union ou la réconciliation nationale finit par éclater et par remettre les choses au point de départ.

Il nous faut donc pousser la réflexion au niveau des fragilités des partis politiques. Il faut nous situer dans le débat qui accompagne la construction de l'Etat républicain et la construction de la démocratie. L'impact des partis politiques peut être analysé au niveau du gouvernement : on y verra davantage la question de la technicité. L'impact des partis peut être analysé au niveau du Parlement : on y verra davantage la question de

la représentativité.

Plus concrètement, rappelons que le pouvoir législatif, et son initiative de loi se confrontera toujours au pouvoir exécutif, et sa capacité administrative. Comme l'exprimait un auteur français, « la force du Pouvoir exécutif tient, non seulement à ses aptitudes techniques à remplir le rôle de mécanicien de la loi ; elle tient aussi à la supériorité d'ordre intellectuel et juridique reconnue au droit administratif. » (cf. Nicolas Roussellier).

En RDC, la Constitution du 18 février 2006 reconnaît au Gouvernement le pouvoir réglementaire. Mais voyons comment le CACH et le FCC proclament autant cette même social-démocratie joyeusement et peut-être trop facilement importée des grandes pensées politiques de l'Occident. Analysons donc la coalition au regard des questions suivantes :

1. Qui sont les composantes d'une coalition ? Comment sont conçus les partis et les regroupements politiques ?

2. A quel moment la coalition est-elle la plus efficace pour sécuriser les Institutions et la démocratie ? Avant les élections pour une majorité parlementaire ? Ou après les élections pour un gouvernement de consensus ? Ou après des dialogues ou tables rondes ?

3. Autour de quoi cimenter la coalition ? Autour d'un programme commun de gouvernement ? Autour du seul nombre de sièges au Parlement ? Autour des critères identitaires qui viseraient l'équilibre de représentation sociologique, provinciale ou ethnique au sein du Gouvernement ?

L'ÉVOLUTION DES PARTIS ET DES REGROUPEMENTS POLITIQUES DANS LA LOI CONGOLAISE

1°. Le Décret-loi n°194 relatif aux partis et regroupements politiques

Rappelons que ce décret-loi n° 194 était fondé sur le Décret-loi constitutionnel n° 003 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir en République Démocratique du Congo après la victoire de l'AFDL. Lequel Décret-loi constitutionnel a été modifié par le Décret-loi constitutionnel n° 180 du 10 janvier 1999. Une modification qui reconnaissait au Président de la République (Laurent-Désiré Kabila) le pouvoir de légiférer sur toutes les matières relatives au processus démocratique et électoral... « en attendant la mise sur pied de l'Assemblée législative ». Le Décret-loi n° 194 avait installé le principe de l'agrément. Ce qui soumettait la création du parti au bon vouloir ou à l'intérêt du pouvoir établi.

L'article 1^{er} du Décret-loi n° 194 précisait :

(Suite à la page 11)

La coalition : un frein ou un révélateur des réformes indispensables ?

(Suite de la page 10)

- Le pluralisme politique est reconnu et garanti en République Démocratique du Congo. Il se traduit notamment à travers les partis ou les groupements politiques....

- Aux termes du Décret-loi « *il faut entendre par **parti politique**, une association des personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent les mêmes idées au plan de l'idéologie et du programme politique en vue de conquérir et d'exercer démocratiquement et pacifiquement les pouvoirs d'Etat* ».

- Par **groupements politiques**, il faut entendre une association de plusieurs partis politiques au plan de l'idéologie et/ou des programmes politiques.

Les articles 3 et 4 précisent les obligations et les conditions qui s'imposent de la même façon au parti et au regroupement. L'article 10 précisait ceci : « *La fusion des partis politiques est autorisée. Dans ce cas, les partis politiques fusionnés forment un nouveau parti politique* ». Le groupement reste bien différent de la fusion. Car l'article 23 précisait : « *A l'assemblée constitutive d'un regroupement politique, chaque parti est représenté conformément à ses statuts*. Et l'article 28 stipule que l'arrêté d'agrément confère au regroupement politique la personnalité et que le parti politique membre d'un regroupement politique conserve sa personnalité juridique.

2. La Loi n° 001/2001 du 17 mai 2001 portant organisation et fonctionnement des partis et regroupements politiques

- Cette loi marque une rupture avec la loi de 1997, notamment en consacrant l'enregistrement en lieu et place de l'agrément.

- Cette loi reconnaît le parti et le regroupement. Elle s'inscrit dans l'option de reconnaître la personnalité et la responsabilité juridique des groupements politiques, « de façon à éviter les décisions, les regroupement fantaisistes et le vagabondage politique » (cfr. Exposé des motifs).

L'article 1^{er} définit l'entendement du parti et du regroupement politique comme suit :

· « Il faut entendre par **parti politique** une association de personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent la même idéologie et le même projet de société, en vue de conquérir et d'exercer démocratiquement et pacifiquement le pouvoir d'Etat ».

· « Il faut entendre par **regroupement politique** une association de plusieurs partis politiques au plan de l'idéologie et/ou du programme politique.

· Trois éléments apparaissent clairement dans la définition du regroupement :

a) Il s'agit de partis politiques qui s'associent. A ce jour on entend inclure aussi les « Personnalités indépendantes ».

b) Il s'agit de partager la même idéologie ou le même projet de société.

c) Il s'agit aussi de partager un même programme de gouvernement. Si bien que, de par la loi du 17 mai 2001, le regroupement pouvait être envisagé comme plateforme électorale ou comme plateforme d'un programme commun de Gouvernement.

La loi de 1990, comme celle de 2001, relève deux dispositions :

1. La structure et le fonctionnement internes du parti et du regroupement politique doivent obéir aux principes démocratiques en toutes circonstances (2).

2. Les partis et les regroupements politiques sont tenus de veiller au respect du caractère démocratique, uni, républicain, social, indivisible et laïc de l'Etat.

Ces dispositions soulignaient ainsi la représentativité du parti ou du regroupement au regard des valeurs et des principes de la démocratie, de façon à être de bons agents de la démocratie dans l'Etat.

3. La loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

Cette loi découle des résolutions pertinentes du Dialogue Inter Congolais de Sun City qui a « chargé le Gouvernement de Transition d'assurer la libéralisation effective de la vie politique et associative sur tout le territoire national »...

L'exposé des motifs de cette loi, encore en vigueur en 2019, précise quelques principes :

1. Comme sous la loi de 2001, il n'est plus question d'agrément mais d'enregistrement.

2. Il s'agit de faciliter l'exercice des libertés : trop de réglementation et de rigidités tue la liberté et inhibe les talents.

3. En matière d'association, la liberté est la norme, la réglementation l'exception.

4. Contrairement aux dispositions de 2001, « les regroupements politiques sont exclus de son champ d'application ». *En effet, ces regroupements sont, en réalité, des associations ou des coalitions momentanées, formées au gré de la conjoncture politique, parfois sur base d'un simple protocole d'accord. Leur vie est, par essence, des plus précaires et il ne convient pas, par conséquent, de les assujettir à un formalisme excessif et rigide au risque de les vider de leur pertinence ».*

Nous observons ainsi que la pratique des regroupements, par Coalition, Cartel, Union, Plateforme, Alliance, etc. a caractérisé la vie politique congolaise. Cependant, au plan juridique, « les cartels » ou regroupements n'ont pas connu le même « statut ».

La loi de 2004 situe le « regroupement » comme procédure conjoncturelle et passagère, possible par un simple protocole d'accord. L'accord FCC-CACH est donc conforme à cette loi car la Coalition amorcée en 2019 inspire davantage la dimension programmatique des regroupements, et donc la durée.

L'ILLUSION ET LES PARADOXES DES COALITIONS CONGOLAISES

L'évolution de la loi congolaise nous amène à relever quelques illusions ou paradoxes qui ne peuvent pas rassurer quant à une bonne évolution de la démocratie congolaise. Illusions qui apparaissent dans le résultat des pratiques politiques observées en cas de coalition. Illusions de consensus, d'union, et de représentativité qui apparaissent surtout dans le choix et la composition des équipes gouvernementales de coalition.

Relevons l'illusion sur les partis politiques congolais, leur réalité et leur représentativité. En effet, la loi sur le parti politique définit ce dernier comme étant « *une association libre de personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent la même idéologie, ou le même projet de société* ». D'un autre côté, les manuels de science politique établissent que la démocratie pluraliste se caractérise par l'existence de plusieurs partis politiques différents et par leur compétitivité devant la concurrence, toute intellectuelle, pour la conquête et l'exercice du pouvoir étatique.

Par ailleurs, les sciences politiques reconnaissent au parti politique trois fonctions essentielles dans une société démocratique. Il s'agit : 1° de produire des idées originales qui permettent, à chaque pas, le progrès de la société et une meilleure organisation de l'Etat ; 2° de produire des hommes d'Etat dont l'ambition et la compétence sont au service du bien commun ; 3° participer à la compétition électorale pour accéder, grâce au suffrage des citoyens, à la gestion de l'Etat.

La loi parle de « *conquérir et exercer le pouvoir* ». C'est une expression qui a un effet malheureux sur les mentalités, dans ce sens qu'elle laisse croire à chaque ambitieux qu'il a la latitude de donner à sa guise le contenu de ce pouvoir. Nous sommes d'accord pour dire qu'il s'agit de concourir, parmi d'autres partis politi-

ques, pour accéder à la gestion de l'Etat et du bien public.

Etant entendu que les partis politiques présenteront, aux élections, des hommes d'Etat représentatifs de leurs idées originales respectives. L'élection signifiant alors l'adhésion des citoyens à ces idées et à ces capacités originales.

Etant entendu aussi que le gouvernement qui gèrera l'Etat sera un organe hautement technique, représentatif, non pas de catégories sociales, ethniques ou territoriales, mais représentatif d'abord de l'expertise du parti gagnant, sinon représentatif des capacités congolaises à se pencher sur les problèmes congolais et à les résoudre.

De sorte que la représentativité d'un parti ne sera pas appréciée seulement par une donnée quantitative, le seuil défini dans la loi électorale. Cette représentativité devrait aussi et principalement être appréciée par une donnée qualitative, à savoir *la singularité idéologique* et le niveau de démocratie interne. De sorte que, en principe, la campagne auprès des Citoyens se fera en termes de programme ou d'idées originales pour le développement du pays. Ce qui, en passant, contribue à l'éveil de consciences et à la vulgarisation de la démocratie. Comment réussir cela si les partis ne sont ni conformes à la loi, ni conformes à la démocratie elle-même.

Les pratiques politiques congolaises ont, hélas, permis d'oublier cette compréhension de l'action politique. Elles ont consacré le laxisme et la non-conformité à l'esprit et à la loi qui définit et qui organise le parti politique, autant que la non-conformité à la démocratie elle-même. Elles ont consacré, dans l'idéal et dans le concret, la rupture entre la démocratie représentative et le développement du pays !

En effet, l'illustration la plus forte de cette non-conformité et de ce laxisme s'observe à travers la faible démocratie interne, la faiblesse de débats d'idées, le faible taux de rotation du leadership et la présidence vie des chefs de partis. Et, en corollaire, la lourdeur des équipes gouvernementales, où la représentativité identitaire, sociale, ethnique, territoriale, et même physique, est plus accentuée que la représentativité des compétences ou des adhésions à des projets connus.

Dans le meilleur des cas, c'est une fois le pouvoir en poche que l'on définit son projet. Ce qui, dans un pays où la sphère des philosophes et des sociologues est étonnamment déserte ou muette, retarde l'initiation à la citoyenneté républicaine des Congolais.

(A suivre)

Égypte: nouvelles manifestations contre le pouvoir du président Sissi

Pour la seconde nuit consécutive, des manifestations contre le pouvoir du président Abdel Fattah al-Sissi ont eu lieu en Égypte. Samedi, une manifestation de centaines de personnes a été dispersée par la police dans la ville de Suez à l'entrée du canal.

Selon des témoins, la police a fait usage de gaz lacrymogène et a tiré pour disperser des centaines de jeunes qui dénonçaient la corruption du pouvoir de Sissi. Au Caire, et à Alexandrie, où des manifestations avaient eu lieu la veille, on notait une importante présence policière sur tous les lieux symboliques, comme la célèbre place Tahrir.

Ces manifestations font suite à une série de vidéos sur les médias sociaux d'un entrepreneur égyptien en BTP, Mohamad Ali, qui, depuis l'Espa-

gne dénonçait la corruption et la mainmise de l'armée sur le secteur du bâtiment et s'en prenant au président Sissi.

Son appel à « une nouvelle révolution » a été repris par les chaînes de l'opposition dominée par les Frères musulmans diffusant de Turquie. Les médias égyptiens dénoncent, pour leur part, un complot de l'étranger pour déstabiliser le pays.

MANIFESTATIONS INÉDITES ET ARRESTATIONS

L'opposition égyptienne, dominée par les Frères musulmans, avait lancé un appel sur les réseaux sociaux et des médias émettant de Turquie à descendre dans la rue vendredi pour démarrer une nouvelle révolution contre le pouvoir du président Abdel Fattah al-Sissi.

Un appel auquel des centaines d'opposants très jeunes ont répondu aux premières heures de samedi. Plusieurs centaines se sont notamment regroupées aux alentours de la place Tahrir, le lieu symbolique d'où était parti le soulèvement qui avait amené à la chute de Hosni Moubarak. Même si les manifestations ont été rapidement dispersées, c'est la première fois depuis la réélection du président Sissi en 2014 que des rassemblements contre le pouvoir ont lieu en Égypte. C'est aussi la première fois depuis son élection en 2014 que le président égyptien est personnellement pris à partie par des manifestants qui demandent son départ.

Plus de 70 personnes ont été arrêtées au Caire alors qu'elles manifestaient, a indiqué une source sécuritaire à l'AFP.

Hassoumi Massaoudou fait son retour dans le gouvernement nigérien



Le gouvernement nigérien s'élargit avec l'arrivée de deux nouveaux ministres portant à 45 le nombre des ministres. Ce remaniement marque surtout le retour du ministre Hassoumi Massaoudou, ancien ministre des Finances remercié. Hassoumi Massaoudou est désormais ministre d'État à la présidence, même s'il n'a pas encore portefeuille précis pour l'instant. Il fait se retour après s'être réconcilié avec le président Mahamadou Issoufou, explique-t-on à Niamey.

Il se retrouve de nouveau ministre d'État après avoir été remercié du gouvernement il y a 7 mois. A ce moment, il avait montré trop clairement ses ambitions de briguer un mandat présidentiel à la suite du président Issoufou. Pour éviter une guerre des clans au sein de son parti, il avait préféré écarter Hassoumi Massaoudou face à Mohamed Bazoum. Il y a quelques mois Massaoudou s'était déjà réconcilié avec des camarades au pouvoir et avait déclaré : « *Le linge sale se lave en famille* ». En refermant cette parenthèse, le président Mahamadou Issoufou resserre ainsi les rangs des fidèles du parti pour les futures élections présidentielles de 2021 et montre une certaine union au sein du parti. Ce léger remaniement a permis l'arrivée d'un autre fidèle du président Issoufou : Alkache Alhada, qui devient ministre délégué à l'Intérieur, était précédemment au Conseil d'État. Le nouveau ministre de la Défense nationale, le professeur Issoufou Katambé est un fidèle parmi les fidèles. Avant ministre de l'hydraulique, il laisse la place à Kalla Moutari à qui il prend le portefeuille de la Défense.

Homme rigoureux et méthodique, Issoufou Katambé a l'oreille du président, dit-on. « *Il saura*, précise une source du ministère, *assumer dans la continuité le combat contre les jihadistes du Nord-Mali et de Boko Haram*. » Dans ce gouvernement, une place de choix est désormais faite au ministère de l'Énergie et du Pétrole. Son premier responsable Foumakoye Gado, un autre fidèle de la première heure, a été nommé ministre d'État. Depuis des années à la tête du ministère, Foumakoye Gado a su imprimer sa marque et faire respecter la politique du gouvernement dans ce secteur en pleine croissance.

RFI/LP

En Afrique du Sud, le charbon à perte de vue, à perte de poumon

La province du Mpumalanga, à 200 kilomètres à l'est de Johannesburg, est le cœur de l'industrie sud-africaine du charbon. Dans un petit périmètre se concentrent 22 mines et 12 centrales à charbon. De quoi alimenter en électricité le géant économique du continent. Pourtant, cette immense mine à ciel ouvert de 150 kilomètres est le deuxième endroit le plus pollué au monde, responsable de la mort de milliers de personnes tous les ans.

Le gouvernement l'appelle volontiers « Zone de développement prioritaire ». Les ONG de défense de l'environnement parlent plutôt « d'airpocalypse ». La province du Mpumalanga est presque entièrement assise sur du charbon. Ce qui explique le nombre astronomique de sites d'extraction minière et la concentration hors-norme de centrales d'Escom, le géant de l'électricité sud-africain.

Sur la route de Kriel, la ville la plus polluée du pays, s'enchaînent des dizaines de mines et de centrales, bourgeonnant au milieu des quelques troupeaux de bétails subsistant. Les poids lourds remplis de l'or noir du Mpumalanga sont ici plus nombreux que les voitures. À l'horizon, l'air est noir, épais.

86% DE L'ÉNERGIE PROVIENT DU CHARBON

« *C'est comme de la brume*, assure Nimrod Gaskin, un habitant de Kriel. *Vous ne pouvez pas voir grand-chose. Regardez toute cette fumée qui sort de la centrale. C'est une journée ensoleillée aujourd'hui, il fait 29 degrés. Mais la visibilité est quasiment nulle. On ne peut pas voir à plus de 5 kilomètres.* »

Du doigt, il indique les centrales de Kriel et de Matla, quasiment juxtaposées. Elles font partie des douze centrales thermiques qui opèrent dans ce petit périmètre, le centre névralgi-

que de la production d'électricité sud-africaine. 86 % de l'énergie produite dans la nation arc-en-ciel provient du charbon.

« *Les perspectives dans le Mpumalanga sont peu réjouissantes* », se lamente Melita Steele, responsable de la branche énergie de **Greenpeace Africa**. En effet, les centrales électriques datent des années 1970 et sont vétustes. « *Les deux géants Eskom et Sasol (pétrole) ont demandé à l'État d'étendre leur délai pour se mettre aux normes environnementales.* »

NORMES ENVIRONNEMENTALES BAFOUÉES

Au cours des deux dernières années, Eskom a dépassé à 3 200 reprises les limites d'émission de dioxyde de soufre et de nitrogène. Les opérations de maintenance sont souvent sacrifiées sur l'autel des coupes budgétaires. L'État sud-africain se retrouvera d'ailleurs bientôt face à la justice, après que des ONG l'ont accusé d'avoir fermé les yeux sur le non-respect des normes environnementales des entreprises. Ce sont les habitants de la province qui en payent le prix fort. « *L'air est irrespirable*, souffle Sophie Maselelela, une avocate de 49 ans. *Ici, tout le monde a de l'asthme, une sinusite ou un cancer des poumons.* » « *Nous ne faisons que mourir à cause de cette pollution* », renchérit Makosazana Masongo, actuellement en arrêt de travail à cause de ses problèmes respiratoires.

D'après le Centre pour les droits environnementaux, la pollution des mines de charbon du Mpumalanga tue prématurément 2 200 Sud-Africains chaque année, un chiffre qu'Escom refuse de reconnaître. Les émissions de dioxyde de nitrogène seraient aussi responsables de 996 000 jours de congés maladie cumulés et de 2 mil-

liards d'euros de frais médicaux.

HUIT PATIENTS SUR DIX ATTEINTS DE MALADIES RESPIRATOIRES

« *Plus de 80 % des consultations dans mon cabinet sont liées à des maladies respiratoires*, indique le docteur généraliste Sunday Mazibuko, qui s'est récemment installé dans la ville de Kriel. *C'est beaucoup de sinusites et de bronchites. Ces dernières semaines, nous avons traité quasiment tout le temps des infections de la trachée et des sinusites.* »

C'est le cas de Ntuli, une ingénieure de 38 ans, qui souffre de sinusite chronique. On la retrouve en train de manifester devant le petit tribunal de Kriel. Pourquoi ? Pour retrouver son travail dans la centrale d'Escom. « *On est perdant deux fois dans cette ville*, assure-t-elle. *D'abord, nos poumons sont en constant danger à cause du charbon. Puis on perd notre travail à cause de nos problèmes de santé.* » À défaut de soigner ses poumons, elle souhaite retrouver son poste.

Ntuli n'a reçu aucune compensation et doit prendre en charge elle-même son traitement. « *Je suis censée utiliser un spray pour mieux respirer.* » Trop cher pour son petit budget. « *Je suis malade et ne peux même pas me soigner. C'est ça le quotidien à Kriel !* » Alors quelles sont les réponses face à l'urgence climatique de la part des autorités sud-africaines ? « *Très limitées* », reconnaît Melita Steele de Greenpeace Africa. « *Le gouvernement parle du climat de manière progressive à l'international. Mais ça ne se reflète pas dans la réalité sur place. On continue par exemple à extraire de plus en plus de charbon, à ne pas avoir de loi sur le changement climatique.* »

RFI/LP

Israël: le président va entamer les consultations pour former un gouvernement

C'est un rituel post-élections législatives en Israël. A compter de ce dimanche après-midi, le président va recevoir un par un les dirigeants des partis politiques qui seront représentés dans le prochain Parlement.

Ces consultations vont durer deux jours et au terme de ces entretiens, il lui appartiendra de désigner la personne chargée de former le prochain gouvernement. Lorsque les résultats des élections dégagent une majorité claire, ce rituel peut être une simple formalité. Mais étant donné le blocage politique actuel, ces consultations deviennent importantes.

En avril dernier, les deux principales formations disposaient du même nombre de sièges à la Knesset, mais Benjamin Netanyahu avait le soutien d'une majorité des députés. Le choix du président était donc simple : malgré l'inimitié notoire qui le lie au Premier ministre, Reuven

Rivlin avait reconduit son mandat.

Cette fois-ci, le président - dont le rôle est habituellement surtout protocolaire - pourrait avoir un vrai poids politique. Sauf retournement de dernière minute, aucun des deux candidats au poste de chef de gouvernement ne devrait obtenir de majorité. Benjamin Netanyahu devrait se présenter devant le président avec un petit avantage en termes de soutien de députés.

Mais son parti, le Likoud, est arrivé en deuxième position, derrière la coalition Bleu-blanc de Benny Gantz. Et dans une situation qui lui était plus favorable, il avait échoué en avril à former un gouvernement.

Reuven Rivlin a promis de tout faire pour éviter de troisièmes élections et il ne fait pas confiance à Benjamin Netanyahu pour ne pas à nouveau dissoudre la Knesset en cas d'échec à former un gouvernement. Fait inhabituel, il a prévenu qu'il pour-



Le président israélien, Reuven Rivlin entre les deux rivaux politiques Benjamin Netanyahu (à gauche) et Benny Gantz.
REUTERS/Ronen Zvulun

rait poursuivre ses discussions avec les candidats au poste de Premier ministre au-delà des premières consultations. Avant de confier le man-

dat à Benny Gantz ou Benjamin Netanyahu, Reuven Rivlin va chercher à peser pour la formation d'un gouvernement d'union.

La KOICA et L'AMIKO ont organisé un Atelier de Restitution sur la gestion de l'Administration publique

Le Centre d'Etudes pour l'Action Sociale, (CEPAS) de Kinshasa a servi de cadre, vendredi 20 septembre à la tenue d'un atelier de restitution organisé conjointement par l'Agence coréenne de coopération internationale, (KOICA) et l'Asbl « Les Amis de la KOICA », (AMIKO), d'échange d'expériences et de connaissances sur la gestion de l'administration publique entre la République de Corée et la République démocratique du Congo.

MATSHI

En fait, l'objectif principal de cet atelier était de contribuer au renforcement des capacités des agents de l'Etat en matière de bonnes pratiques de gestion de l'administration publique qui est la base de la marche de tout Etat. La république de Corée, à travers son programme de coopération en faveur de ses Etats partenaires, tient à vendre son modèle de développement afin de pouvoir inspirer et susciter dans le même temps le progrès par la base des Etats africains en général et de la RDC en particulier.

L'atelier d'aujourd'hui constitue donc une restitution pour des nombreux fonctionnaires bénéficiaires congolais des matières apprises en Corée pour une meilleure adaptation et application en République démocratique du Congo.

Partant, dans son mot de circonstance, le Directeur-pays de la KOICA, monsieur Lee DONGKU a d'entrée de jeu relevé l'importance que revêt cette activité. Il a, au surplus, exhorté les participants à



Une photo de famille et un cocktail, dans une ambiance cordiale, ont sanctionné l'événement. Ô combien significatif.

être attentifs sur la manière dont les expériences et connaissances apprises en Corée peuvent être appliquées et reflétées dans des politiques publiques de la République démocratique du Congo. Avant de clore son mot, monsieur DONGKU en a profité pour rappeler à l'assistance de poser un geste de paix à l'occasion de la journée internationale pour la paix fêtée le 21 septembre de chaque année.

Qui plus est, Monsieur Sébastien Nzau, vice-président de l'AMIKO a ouvert son adresse à l'assistance par des mots de remerciement et de bienvenu. Nous tenons à remercier la KOICA, a-t-il dit, non seulement pour l'organisation de cette formation des hauts cadres à Seoul, mais aussi de rendre possible cette conférence pour partager l'expérience avec ceux qui n'y avaient pas pris part. Il a, en

outre, adressé des remerciements à l'endroit des présentateurs. L'AMIKO, a-t-il conclu, se fait le devoir d'être le miroir de la coopération à travers toutes ses réalisations.

Deux présentations ont suivi les mots introductifs du directeur-pays de la KOICA et du vice-président de l'AMIKO. Monsieur Béni Kukembila, chef de bureau au Ministère des affaires coutumières s'est appesanti sur la gestion de l'administration locale et le Secrétaire général au Transport a, quant à lui, exposé sur la gestion du secteur public en général.

En effet, l'objectif de la formation, en en croire monsieur Kukembila, était de présenter une vision et une stratégie pour le développement aux pays participants en partageant l'expérience coréenne en matière de gouvernance locale. Après avoir ex-

pliqué le déroulement de la formation, le présentateur s'est ensuite penché sur les défis que la RDC doit révéler pour parvenir à son développement.

Quelques pistes de solution ont été données et quelques recommandations, formulées. Parmi les défis à relever, le présentateur a notamment cité : l'absence d'un véritable plan de développement local.

Et pour ce qui est de pistes de solution, Monsieur Kukembila a fait mention de la volonté politique qui est très primordiale dans la réussite des politiques nationales. Il a, en outre, recommandé au gouvernement congolais de moderniser l'administration locale pour plus de transparence dans la gestion.

Pour sa part, le Secrétaire général au transport a épinglé quelques points saillants dont les résultats attendus de l'expérience coréenne et les recommandations à l'endroit de la KOICA mais surtout du gouvernement congolais, de manière tout à fait pratique. En effet, des leçons tirées de l'expérience coréenne, a-t-il affirmé, voici les résultats attendus notamment: traduire en planification et assurer le suivi des actions programmées en fonction d'un leadership politique axé sur une vision de développement. La plus grande recommandation faite à la KOICA est de pouvoir aider le pays à se doter d'un gouvernement, c'est-à-dire d'une gouvernance moderne aux prises des nouvelles technologies. Au gouvernement congolais, Monsieur le Secrétaire général a exhorté d'accroître la mobilisation des ressources et d'efficacité lutter contre le fléau de la corruption.

Éliminatoires CHAN 2020 : la RDC dicte sa loi sur la RCA à Bangui (2-0)

Grâce aux buts de Joël Beya (Don Bosco) et Jackson Muleka (TP Mazembe), la RDC gagne la RCA (2-0) à Bangui, en match aller du dernier tour des éliminatoires du CHAN « Cameroun 2020 ». Le match retour est prévu le week-end du 18, 19, 20 octobre 2019 à Kinshasa.

ARMEL LANGANDA



Belle opération pour les Léopards seniors locaux de la RDC qui ont battu logiquement leurs homologues Centrafricains (2-0), le dimanche 22 septembre à Bangui. C'est en match aller du dernier tour des éliminatoires du Championnat d'Afrique des nations « CHAN 2020 ». Une victoire qui place la RDC à un pas de la phase finale prévue au Cameroun.

Les deux buts congolais ont été marqués par Joël Beya de CS Don Bosco et Jackson Muleka de TP Mazembe. Les Léopards se sont plutôt très bien comportés et ont imposés leur rythme dès l'entame. Le dernier match amical perdu à domicile con-

tre les Amavubi du Rwanda (2-3) au stade des Martyrs à Kinshasa, a permis au sélectionneur principal des Léopards, Christian Nsengi Biembe, de détecter des failles.

Cette belle victoire permet aux Léopards de se mettre déjà à l'abri. Le match retour prévu le week-end du 18, 19, 20 octobre au stade des Mar-

tyrs de la Pentecôte à Kinshasa, se jouera avec sérénité et concentration pour ne pas manquer le rendez-vous de l'année prochaine au Cameroun.

La RDC qui a manqué la dernière édition du championnat d'Afrique des nations « CHAN 2018 » au Maroc, se dit déterminée de pouvoir reprendre sa place sur le plan africain. L'objectif ma-

jeur est de soigner la place que devra occuper la RDC tant sur le plan africain que mondial. Lors de la dernière livraison du classement Fifa du mois de Septembre, la RDC est sur le bord de quitter le TOP 10 africain. Elle occupe à présent la 9^{ème} place africaine et 55^{ème} mondiale. Un effort devra être fourni pour éviter de s'écarter de la zone haute des classements de meilleures nations de football.

Pour réussir ce dernier tour des éliminatoires du CHAN 2020, le sélectionneur principal Christian Nsengi Biembe, a fait appel aux joueurs qui ont brillé lors de la saison sportive 2018-2019. Une liste qui a été dominée par les joueurs de TP Mazembe de Lubumbashi et de l'AS V. Club de Kinshasa.

Rassurés de la qualification pour la phase finale au Cameroun l'année prochaine, les Léopards ont intérêt à ne pas baisser le rythme. La RCA reste encore optimiste pour le match retour à Kinshasa. L'exploit n'est pas exclu pour les Centrafricains devant le public du stade des Martyrs de Kinshasa.

Saison 2018 – 2019 : TP Mazembe remporte sept de dix trophées

ARMEL L

Après une saison sportive réussie au championnat national, le Tout-Puissant Mazembe Englebert vient de rafler sept de dix trophées mis en place par la Ligue nationale de football (Linafoot), pour la saison sportive 2018-2019. C'était au cours d'une cérémonie officielle des remises des trophées, tenue à Kinshasa le samedi 21 septembre 2019.

Pour avoir gagné la compétition, le TP Mazembe a été sacré « meilleure équipe » avec une mention spéciale. Mazembe est également plébiscité « équipe Fair-play » vu son comportement vis-à-vis de ses adversaires.

Le meilleur joueur de la dernière édition du championnat national provient également du TP Mazembe. Il s'agit de Jackson Muleka. Ce dernier, a mis tout le monde d'accord avec une saison sportive très riche. Jackson Muleka qui a réussi à marquer son histoire dans le rang des Corbeaux, s'est affirmé non seulement au TP Mazembe, mais aussi à la sélection nationale, Léopards seniors locaux. La Linafoot lui a récompensé avec une enveloppe de 10 000 USD.

Le même joueur



revient encore dans la catégorie de « meilleur buteur » de la compétition. Tenant compte des exploits réalisés tout au long de ses différentes rencontres livrées en inscrivant plus de buts, la Ligue nationale de football (Linafoot) lui a décerné le trophée de meilleur buteur. Une cagnotte de 4 000 USD lui a été délivrée.

Une autre tête de Mazembe qui a marqué sa saison et qui est primée par la Linafoot, c'est le défenseur Kabaso Chongo. Il a été élu meilleur défenseur avec une enveloppe de 1 000 USD. Tandis que Lutanadio Teji de l'AS Dauphin Noir est élu meilleur milieu de terrain (1 000 USD).

L'incontournable gardien international de la Côte d'Ivoire, Sylvain

Gbohobo a raflé à son tour le trophée de « meilleur gardien » avec le TP Mazembe. Lui qui a réussi à maintenir son poste de gardien titulaire du TP Mazembe au championnat national et aux interclubs de la CAF. Comme les autres, une enveloppe de 1 000 USD lui a été remise. Il a battu le portier de l'AS V. Club Nelson Lukong qui, lui aussi, a réalisé une saison fructueuse.

MIHAYO, MEILLEUR ENTRAÎNEUR

Pamphile Mihayo de TP Mazembe, a été élu meilleur entraîneur avec une mention spéciale. Depuis son arrivée sur le banc du TP Mazembe, après le départ de Patrice Carteron, Pamphile Mihayo passe des progrès en progrès.

Sa brillante participation aux interclubs de la CAF a fait de lui un entraîneur remarquable et appréciable par tous.

Eric Kabwe de Lubumbashi Sport est élu joueur « Révélation » de l'année. Tandis que l'équipe « Révélation » de l'année revient à l'AS Nyuki de Butembo.

Satisfait des performances réalisées par son équipe, le manager de TP Mazembe, Frédéric Kitenge Kinkumba, a témoigné de sa gratitude à l'endroit du staff technique de l'équipe, qui a abattu un grand travail tout au long de la saison sportive 2018-2019. Il rassure que le TP Mazembe reste une équipe qui a toujours compris le sens du travail pour demeurer meilleur à tous les niveaux.

Foot : un Portugais à la tête de la sélection nationale du Cameroun

Le ministère des Sports et de l'Éducation physique a annoncé la nomination d'Antonio « Toni » Conceição Da Silva Oliveira au poste d'entraîneur-sélectionneur de l'équipe nationale du Cameroun. Le technicien portugais succède à Clarence Seedorf, remercié après la CAN 2019.

Les Lions indomptables ont un nouveau coach. Le poste, vacant depuis la fin de la CAN 2019 où les Camerounais, champions d'Afrique en titre, avaient été sortis dès les huitièmes de finale par le Nigeria, a trouvé preneur. Narcisse Mouelle Kombi, le ministre des Sports et de l'Éducation physique au Cameroun, l'a annoncé en fin de journée ce vendredi 20 septembre via un communiqué.

Le Néerlandais Clarence Seedorf, remercié après la CAN (tout comme son adjoint Patrick Kluyvert), est remplacé par un autre coach européen. Il s'agit d'Antonio Conceição da Silva Oliveira, plus connu sous le nom simple de Toni Conceição. Le ministre des Sports indique que le nouveau sélectionneur sera secondé, entre autres, par deux anciens internationaux. François Omam-Biyik sera son adjoint principal et Jacques Célestin Songo'o sera lui en charge des



gardiens de buts. Le poste de médecin de l'équipe est lui confié au professeur William Ngatchou Djomo.

Toni Conceição, 57 ans, va entraîner pour la première fois une sélection. Ancien défenseur de Braga et du FC Porto notamment dans les années 1980, ex-international portugais (une sélection), il a essentiellement coaché dans son pays et en Roumanie. Il a ainsi dirigé la formation du CFR Cluj, entre autres, à trois reprises, remportant avec elle deux Coupes de Roumanie. Conceição a aussi été en poste brièvement à Al-Faisaly (Arabie saoudite) et au Nea Salamis (Chypre).

C'est la seconde fois qu'un Portugais est à la tête des Lions indomptables. Avant Toni Conceição, Artur Jorge a occupé ce poste de sélectionneur entre 2004 et 2006.

LP/Rft

Le Potentiel
Quotidien d'informations générales

FONDATEUR
Modeste Mutinga Mutuishayi
Autorisation
N° 04/00015/DI/82
du 12 octobre 1982

DIRECTION GÉNÉRALE
lepotentiel.media7@gmail.com

Président Directeur Général
Modeste Mutinga M.

Administrateur Délégué
Willy Kabwe
099 99 99 546

Conseiller Technique
Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

Directeur Politique
Emmanuel Kabongo

RÉDACTION
lepotentiel@yahoo.fr

Directeur de publication
Faustin Kuediasala
081 904 17 63

Rédacteur en chef Économie, Environnement & Technologies
Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27

Rédacteur en chef Politique & Société
Albert Tshiambi 081 493 47 53

Rédacteur en chef adjoint
Pitichou Mulumba 081 476 61 56

Secrétaires de rédaction
Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

Politique
Pitsé
hou Mulumba 081 476 61 56
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Joyce Kalala 082 310 57 61

Économie
Olivier Kaforo 081 525 45 55

Société & Provinces
Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22

Sports
Armel Langanda 081 194 58 60

International
Matshi Mangenda

Culture & NTIC
Bienvenu Ipan 089 827 34 11

Collaborateurs extérieurs
Thembo Kash (caricaturiste)
Robert Kongo (France)

WWW.LEPOTENTIELONLINE.NET

Directeur de la Rédaction
Stanis Ntambwe 097 143 99 69

Reporter
Hervé Ntumba 082 353 88 03

MARKETING & COMMERCIAL

Le Potentiel.Pub
Administrateur Gérant
Franck Lukusa
081 197 76 09

RÉALISATION & PRODUCTION

Metteurs en page
José Kapwasa 090 29 80 679
Odon Modjiri 099 824 14 10

Chef de service Production & Ventes
Paulin Nkongolo 85 395 42 26

Chef de service adjoint
Michaux Mulenda 082 930 30 52

ADMINISTRATION

Trésorerie
Colette Kankunku
081 365 76 24

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7



Le Potentiel
Radio 7
Télé 7
lepotentielonline.net
Imprimerie 7

Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
BP 11 338, Kinshasa 1, RD Congo
www.lepotentielonline.net

Huit chansons de Koffi Olomide censurées : des réactions fusent de partout

Touchés par cette sanction, artistes et culturels plaident pour la suppression de la commission nationale de censure.

BIENVENU IPAN

La Commission nationale de censure vient d'interdire la diffusion et la présentation au public de huit chansons de l'artiste congolais Koffi Olomide, à savoir «Élégance, La femme de quelqu'un, Pipipi, Jour de joie, Ba esclaves, Alidor, Tata Ngwasuma et Tata Mobimba». Selon cette commission, «Ces chansons et clips n'ont pas obtenu les autorisations requises».

La Commission nationale de censure déplore également «un manque de civisme et de considération de la part de l'artiste qui, malgré diverses invitations, n'a pas

répondu ni personne pour lui». Pour sa part, l'artiste, soutient que «Le Congo ne mérite pas une commission de censure». Il a demandé au président Félix Tshisekedi de se pencher sur la question en dénonçant «l'abus du pouvoir» de cette commission.

De leur côté, des artistes et culturels, touchés par cette sanction, réagissent contre la commission de censure.

«On va tuer cette commission inutile, une commission des cons pétants», peut-on lire dans la page twitt d'un journaliste. «Comment peut-on être si méchant pour censurer toutes les huit chansons alors que la chanson comme Bambanga-yaka olianga bambanga est diffusée sans inquiétude ? Et pire, le fameux président de cette



commission l'avait dansé lors d'une fête, je me souviens », s'étonne un autre chroniqueur. «On doit sérieusement auditer ces deux commissions. Les seules où on paie sans note de perception. Manque gagner. Que l'Inspection générale des finances (IGF) tire cette affaire au clair», a plaidé un chroniqueur. Avant d'indiquer que ces chansons interdites de diffusion et de présentation au public «passent pourtant sur

Radio Okapi et sur d'autres médias tels que Trace, Kin ambiance, média en ligne émettant depuis la Belgique. Ce qui leur apprendra d'être sérieux. Et puis, pourquoi censurer Singuila ? Tu comprends que les gens ne maîtrisent même pas leur boulot. Cette chanson est un feat. L'ennemi du Congolais est lui-même Congolais».

Toujours dans leurs réactions, certains chroniqueurs culturels invitent plutôt Koffi Olomide à «rejoindre (ses collègues : ndlr) dans le Collectif des artistes et culturels (CAC) pour mener ensemble ce combat contre la censure des chansons». Ce n'est pas la première fois que les chansons de Koffi soient censurées. En 2015, son album «13^e apôtre» avait été visé.

Écoforleaders : des femmes travailleuses formées sur le leadership de l'unité

BIENVENU IPAN

À l'issue d'une formation suivie à l'Écoforleaders (École de formation des leaders de communion), des femmes avocates, enseignantes, médecins, et autres s'engagent à apporter chacune dans sa profession l'esprit de leadership de l'unité pour faire changer le Congo. Ces femmes affiliées au sein de la Dynafec (Dynamique des femmes candidates) ont fait cette déclaration le samedi 21 septembre 2019, au cours de la cérémonie de remise des certificats organisée à la direction de cette école située au quartier Beau Marché, dans la commune de Barumbu.

«Ce qui est très beau et émouvant, c'est qu'elles sont toutes unies malgré leurs différentes tendances politiques (Cash, FCC, Lamuka). On n'a pas vraiment raison de dire que le Congo ne peut pas un jour se réveiller et être au milieu de grandes nations. On ne va pas les déverser sur le marché de l'emploi puis qu'elles travaillent déjà. Elles vont plutôt apporter cet esprit de leadership de l'unité là où elles travaillent : dans les barreaux, les écoles, les hôpitaux, et petit à petit nous allons sentir le changement dont tout le monde rêve», a rassuré la co-fondatrice de



Des femmes travailleuses issues de différentes tendances politiques s'engagent à s'unir dans la diversité pour apporter un changement en RDC.

l'Écoforleaders, Ghislaine Aga.

PROFIL D'UN LEADER DE L'UNITÉ

Pour sa part, le professeur Isidore Ndaywel, a décrit le profil d'un leader de l'unité qui «doit être respectueux de la diversité ; il doit savoir rechercher dans le débat des éléments commodes ; c'est l'homme ou la femme de la synthèse ; la personne qui sait dire la conclusion d'un long débat ; la personne capable de décider à l'immédiat, décaler toute suite l'essentiel ; c'est aussi la personne prête à prêter son épaulé pour continuer la marche ; c'est aussi la personne qui sait calmer l'impatience des autres ; c'est la personne qui doit trouver l'idéal lui permettant de tenir ; c'est quelqu'un qui est prêt à être critiqué ».

Présent à cette cérémonie, le chargé d'affaires de la Nonciature apostolique, Mgr

John Putzer, a, de son côté, salué l'initiative de cette école. Il a aussi encouragé ces étudiants qui s'engagent à apporter dans leurs professions l'esprit de leadership de l'unité pour faire changer le pays à travers leurs comportements personnels.

«Je suis prêtre catholique et mon leader, c'est Jésus-Christ. Mais, il a dit qu'il est venu pas pour être servi, mais plutôt pour servir. C'est cela le sens de Écoforleaders, pouvoir être là avec un engagement désintéressé pour le bien de tout le monde, de tout le peuple congolais, de toute la famille humaine», a déclaré le représentant du pape François en RDC.

PROMOTION DES VALEURS

Selon le comité promoteur de l'Écoforleaders, la RDC est rongée par la grande maladie qu'est la division. C'est

dans ce cadre qu'un prospectus reprenant les condensés de cette école lancée depuis 2017 a été conçu. L'établissement qui est aujourd'hui à sa troisième année, a formé notamment des médecins, des artistes, journalistes, enseignants, avocats qui ont rendu un témoignage poignant de cette école de leaders de l'unité qui a apporté un plus dans leurs professions et avec des valeurs chrétiennes qui élèvent l'Homme et tout l'Homme. Raison pour laquelle le comité promoteur de l'Écoforleader sensibilise tous ceux que la chose intéresse à venir se faire inscrire rapidement car les places sont limitées. «Nous avons besoins de dirigeants imprégnés de cet esprit de leadership de l'unité. Parce que depuis l'indépendance jusqu'à ces jours, nous souffrons d'un problème de division. Chaque fois qu'on veut avancer, on se divise et l'ennemi profite de cette situation pour nous dominer. Nous demandons à toutes les personnes qui aiment le Congo à venir se faire inscrire pour qu'ensemble, nous puissions diriger ce pays avec le leadership de l'unité», a déclaré Mme Ghislaine Aga.

Ce genre de formation est ouvert à toutes les personnes de tous les rangs sociaux.

Les belles perspectives du Fonds de promotion de l'industrie dérangeant

Depuis la prise des fonctions de Patrice Kitebi au Fonds de promotion de l'industrie (FPI), il ne se passe plus un jour sans que des langues mal intentionnées s'acharnent sur sa gestion. Sur les réseaux, le directeur général du FPI est la cible de toutes les attaques. En réalité, les belles perspectives de cet établissement public, ramené du gouffre par le management innovant du nouveau comité de gestion, fait mal.

F.K.

Pourquoi s'acharne-t-on autant sur le Fonds de promotion de l'industrie ? La raison est que depuis un temps, cet établissement public est en train de renaître de ses cendres. Après une gestion hasardeuse, le FPI s'est de nouveau remis sur les bons pieds. Depuis lors, l'entreprise présente de belles perspectives.

Dans un communiqué diffusé le week-end, le service de communication du FPI rend compte qu'« il circule dans les réseaux sociaux des propos diffamatoires, haineux et dénues de tout fondement à l'encontre du directeur général du Fonds de promotion pour l'industrie (FPI), Patrice Kitebi, faisant état d'un soi-disant tribalisme et autre détournement des fonds du FPI ». « Ces allégations adressées à différentes autorités politico-administratives sont l'œuvre de certains nostalgiques qui cherchent à nuire à la réputation du Dg Kitebi qui gère actuellement le FPI, établissement public, avec rigueur à la satisfaction de l'Etat-propritaire et de la grande majorité des congolais », note-t-il.

Le communiqué précise qu'« il s'agit du dossier qui oppose M. Kitangala au FPI. Celui-ci s'en est pris à la personne de M. Kitebi en se faisant passer pour un aviseur du FPI, alors que le FPI n'a aucun lien contractuel avec lui mais qui s'est illustré par des allégations extrêmement graves, inaccep-

tables et de nature à porter atteinte à l'honneur et la dignité du Dg Kitebi et à ternir l'image de marque du FPI ».

Comment est née cette affaire et quelles en sont réellement les ramifications ? Le communiqué tente de remonter le fil.

CHRONOLOGIE DES FAITS

En effet, « en date du 02 mars 2019, dans sa lettre adressée à son Excellence M. le Président de la République, et dont copie était réservée à plusieurs autres personnes, il soutient de manière imaginaire que des sommes d'argent sont décaissées en collaboration avec le cabinet Mbwehangol. En date du 08 février, presque les mêmes allégations sont adressées au ministre de l'Industrie avec ampliation à d'autres personnes. De même, en date du 20 février dans sa lettre au Dg du FPI, il allègue contre M. Patrice Kitebi, directeur général du FPI, le tribalisme, le népotisme, le clientélisme, le régionalisme, le pillage et le détournement du patrimoine du FPI », peut-on lire dans ce communiqué.

La même source rappelle qu'en son temps, « Kitangala saisi les juridictions judiciaires de la ville de Kinshasa qui l'ont toutes débouté pour absence de preuve aux allégations par lui proférées. La dernière décision judiciaire est celle du 06 mai 2019, contenue dans la lettre RI 1127/PG/2019/LUK du 15 avril 2019 par laquelle le Pro-

cureur général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe avait classé sans suite le 1^{er} avril 2019 la plainte de Kitangala contre le directeur général Kitebi et Me Mbwehangol, pour des faits non établis ». Par la suite, le communiqué note que « le Dg Kitebi a saisi en date du 14 mai 2019 le Parquet général de Kinshasa/Matete pour propos calomnieux diffamatoires, haineux et sans fondement, visant à nuire à sa réputation et à son honneur auprès des hautes autorités du pays et du public ». Le communiqué poursuit en relevant qu'« en date du 10 juin 2019 dans la cause enrôlée sous RMP 1149/PG.023 b/JMK, le Parquet General avait placé Kitangala sous le lien du mandat d'arrêt provisoire, et en date du 13 juin 2019, le Tribunal de Paix de Kinshasa/Matete avait confirmé sa détention préventive à la maison d'arrêt annexée à la prison centrale de Makala pour dénonciation calomnieuse et diffamation, prévue par les articles 74 et 76 du Code pénal livre II ».

Tout comme, en date du 1^{er} juillet 2019, le Parquet général de Kinshasa/Matete avait adressé une requête aux fins de fixation d'audience avec pour prévention « avoir méchamment et publiquement imputé à autrui un fait précis qui est de nature à porter atteinte à son honneur ou à sa considération ou à l'exposer au mépris public ».

Sous le RP 33293, le président du Tripaix/Matete avait fixé cette affaire répressive à l'audience du 17 juillet 2019 au cours de laquelle la partie prévenue avait sollicité une liberté provisoire.

L'appareil judiciaire ne s'était pas arrêté là, si bien

qu'« en date du 23 juillet 2019, par une ordonnance, le tribunal de céans maintient le prévenu en détention préventive au motif qu'il existe dans son chef des indices sérieux de culpabilité et qu'il a été appréhendé par avis de recherche ; sa fuite est à craindre et sa mise en liberté provisoire risque d'entraver le cours de l'ins-truction ».

Une autre date d'audience avait été d'ailleurs fixée au mercredi 07 août 2019 au cours de laquelle la partie prévenue avait sollicité du tribunal de céans une remise à 3 semaines. La prochaine audience est fixée au mercredi 28 août 2019.

Qu'est-ce à dire ? Y a-t-il eu trafic d'influence dans cette affaire qui reste pendante devant les cours et tribunaux ? Le communiqué tente d'élucider l'énigme en ces termes : « Au demeurant, ressortissant de l'ex-province du Bandundu, Patrice Kitebi l'est. Mais de là, aller jusqu'à le traiter de tribaliste, c'est mal connaître l'homme. En effet, homme aux relations faciles, dignes et citoyennes, M. Patrice Kitebi s'est entouré des collaborateurs dont les plus proches ne sont pourtant pas ressortissants de la même province que lui, mais avec lesquels il partage sa passion professionnelle et sa rigueur dans la gestion ».

Le communiqué conclut par une mise en garde qui devait en principe dissuader les détracteurs de l'actuel management, jugé prometteur, du FPI : « la loi congolaise ne laisse pas impunis les actes de diffamation et dénonciations calomnieuses et cela contre toute personne qui en serait auteur ».

Apostrophe

Contre la corruption (3)

Ben-Clet

L'avènement de la « République de l'Alternance civilisée » insuffle chaque jour au peuple la pugnacité de David opposé à Goliath, alias Corruption, ce virus qui affecte sélectivement les acteurs politiques et les fonctionnaires tant civils que militaires.

Sans surprise, la croisade contre la corruption semble fédérer les énergies des milieux aussi divers qu'antagonistes, tels que les mouvements associatifs, les cercles diplomatiques, voire la sphère politique dans sa diversité. Les plus chauds partisans de la croisade exigent que la justice fasse rendre gorge à de nombreux présumés criminels.

La Corruption, avec un C majuscule, met toujours en vedette de nombreux détenteurs du pouvoir public, ces « gens » quelconques qui ne peuvent exister et narguer le public qu'après avoir voracement avalé « le pain du peuple » et emporté les miettes.

Puisque, prégnante, la lutte anti-corruption est à la mode, nous dirions ceci au capitaine Fatshi : « Méfiez-vous des missions de contrôles fiscaux programmées par les ministères avant toute rentrée scolaire. Sinon, vous créeriez des opportunités en or massif pour ces orpailleurs qui vont harceler « le gibier » c.-à-d. les contribuables sous prétexte d'œuvrer en faveur du Trésor ».

Périodiquement, ces missions arrangent l'officieux mercato de la corruption à l'issue duquel mandataires et mandants ponctionnent des millions pour se construire des flats. Ou élargir les harems. Ou expatrier en Occident les derniers héritiers inintelligents. Ou humilier plus intelligents et plus intègres qu'eux.

Dans la « République de l'Alternance », un corrompu doit passer pour un minable. Car, pour être grand, il faut 99% de travail. Le minable, lui, emprunte la voie de la facilité, de la corruption, de l'incivisme.

Commémoration des manifestations des 19 et 20 septembre 2016 : l'UDPS s'inscrit sur la voie de la réconciliation nationale

PITSHOU MULUMBA

Le 19 septembre 2016, plusieurs manifestants étaient descendus dans la rue pour exiger le respect du calendrier électoral. Les autorités parlaient de 17 morts (14 civils et 3 policiers).

Le bilan de l'ONU faisait état de 53 personnes tuées, 127 blessés et 368 arrestations. Dans son rapport, le Haut-commissaire aux droits de l'homme notait que « les forces de sécurité ont eu un recours excessif à la violence et aux armes ». Il avait rapporté des cas des victimes avec des blessures par balles dans la poitrine ou à la tête.

3 ans après, l'Union pour

la démocratie et le progrès social (UDPS) a rendu hommage, samedi 21 septembre, aux personnes mortes, lors de ces manifestations. Une messe d'actions de grâce a été célébrée, samedi 21 septembre, à la paroisse Saint Dominique, avec la participation de plusieurs militants de l'UDPS et de ses alliés.

D'un ton ferme, le secrétaire général a.i. de l'UDPS, Augustin Kabuya, a réaffirmé l'engagement de son parti à publier une date unique dédiée à tous les martyrs du combat politique de l'UDPS.

Mais au-delà, Augustin Kabuya ne s'est pas caché de donner la position de son parti avec l'évolution politique de

l'heure. « Aujourd'hui, l'UDPS/Tshisekedi est inscrite dans la voie du pardon et de la réconciliation afin de consolider la cohésion nationale... », a-t-il souligné.

Par ailleurs, l'UDPS envisage retenir une seule et unique date pour rendre hommage aux femmes et hommes victimes de la lutte pacifique menée par l'UDPS. A en croire son secrétaire général a.i. qui est intervenu à ladite messe, son parti dispose d'un registre qui reprend les noms de toutes ces victimes.

Cependant, il a demandé aux opérateurs politiques à ne pas politiser ces événements malheureux, mais de penser à aider les familles éplorées à

cicatriser leur douleur. À la population, il leur a demandé de passer ces journées dans la méditation.

Pour rappel, en plus de la marche de l'Écidé de Martin Fayulu, les autres leaders de la principale coalition de l'opposition Lamuka ont également rendu un hommage aux victimes de ces journées de septembre sur les réseaux sociaux. Moïse Katumbi a appelé à ce que justice soit rendue. Jean-Pierre Bemba a parlé d'un profond malaise social qui continue de gangréner la nation.

Au sein de la Société civile, on ne décolère pas. Il faut à tout prix déférer devant les juges les auteurs de ces tueries, note-t-on.